



A LA TÊTE D'UN MOUVEMENT PLUS FORT ET PLUS UNI CONTRE LE DOPAGE



**AGENCE
MONDIALE
ANTIDOPAGE**

RAPPORT ANNUEL 2007



L'AGENCE MONDIALE ANTIDOPAGE A ÉTÉ CRÉÉE EN 1999 POUR PROMOUVOIR, COORDONNER ET SUPERVISER LA LUTTE CONTRE LE DOPAGE DANS LE SPORT SOUS TOUTES SES FORMES.

COMPOSÉE ET FINANCÉE À PARTS ÉGALES PAR LE MOUVEMENT SPORTIF ET LES GOUVERNEMENTS, L'AMA A COORDONNÉ LE DÉVELOPPEMENT ET LA MISE EN PLACE DU CODE MONDIAL ANTIDOPAGE, LE DOCUMENT HARMONISANT LES RÈGLES ANTIDOPAGE DANS TOUS LES SPORTS ET DANS TOUS LES PAYS.

L'AMA VISE À ENCOURAGER UNE CULTURE DU SPORT EXEMPTÉ DE DOPAGE.

COMITÉ EXÉCUTIF 2007 DE L'AMA

PRÉSIDENT

M. Richard W. POUND, C.R.
Membre du Comité international olympique (CIO)
Canada

VICE-PRÉSIDENT

M. Jean-François LAMOUR
Ministre de la Jeunesse, des Sports
et de la Vie Associative
France
(janvier-octobre)

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentant du CIO

Pr Arne LJUNGQVIST
Membre du CIO
Président de la Commission médicale du CIO
Suède

Représentant de l'Association des Comités nationaux olympiques (ACNO)

Sir Craig REEDIE
Membre du CIO
Royaume-Uni

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'été (ASOIF)

M. Mustapha LARFAOUI
Membre du CIO, Président de la FINA (Natation)
Algérie

Représentant de l'Association générale des Fédérations internationales de sports (AGFIS)

M. Gian Franco KASPER
Membre du CIO, Président de la FIS (Ski)
Suisse

Représentante de la Commission des athlètes du CIO

Mme Rania Amr ELWANI
Membre du CIO
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Égypte

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentant des États membres de l'Union européenne

M. Brian MIKKELSEN
Ministre des Sports
Danemark

Représentant de l'Afrique

S.E. M. Makhenkesi Arnold STOFILE
Ministre des Sports et des Loisirs
Afrique du Sud

Représentant des Amériques

M. Scott BURNS
Directeur adjoint de l'ONDCP
(Bureau national de lutte contre les drogues
aux États-Unis)
États-Unis

Représentant de l'Asie

M. Toshiaki ENDO
Ministre adjoint pour l'Éducation, la Culture,
les Sports, la Science et la Technologie
Japon
(janvier-août)

M. Kenshiro MATSUNAMI

Ministre adjoint pour l'Éducation, la Culture,
les Sports, la Science et la Technologie
Japon
(septembre-décembre)

Représentant de l'Océanie

Hon. Sénateur Trevor MALLARD
Ministre du Sport et des Loisirs
Nouvelle-Zélande
(janvier-octobre)

Honorable Clayton COSGROVE

Ministre du Sport et des Loisirs
Nouvelle-Zélande
(novembre-décembre)

CONSEIL DE FONDATION 2007 DE L'AMA

PRÉSIDENT

M. Richard W. POUND, C.R.

VICE-PRÉSIDENT

M. Jean-François LAMOUR
(janvier-octobre)

MOUVEMENT OLYMPIQUE

Représentants du CIO

M. Joseph BLATTER
Membre du CIO, Président de la FIFA (Football)

M. Willi KALTSCHMITT LUJAN

Membre du CIO
Membre de la Commission de presse du CIO
Guatemala

Pr Arne LJUNGQVIST

Dr Robin MITCHELL
Membre du CIO
Membre de la Commission médicale du CIO
Secrétaire général des Comités nationaux
olympiques d'Océanie (IONOC)
Fidji

Représentants de l'ACNO

Pr Eduardo Henrique DE ROSE
Président de la Commission médicale de
l'Organisation sportive panaméricaine (ODEPA)
Brésil

Sir Craig REEDIE

M. Patrick CHAMUNDA
Membre du CIO
Zambie

M. Richard YOUNG
Avocat, Holmes, Roberts & Owens
États-Unis

Représentants de l'ASOIF

Dr Tamas AJAN
Membre du CIO, Président de l'IWF (Haltérophilie)
Hongrie

M. Mustapha LARFAOUI

M. Francesco RICCI BITTI
Membre du CIO, Président de l'ITF (Tennis)
Italie

Représentant de l'AGFIS

M. Gian Franco KASPER

Représentant de l'Association des Fédérations internationales des sports olympiques d'hiver (AIOWF)

M. Anders BESSEBERG
Président de l'IBU (Biathlon)
Norvège

Représentants de la Commission des athlètes du CIO

M. Saku KOIVU
Membre du CIO
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Finlande

Mme Rania Amr ELWANI

Dr Alexander POPOV
Membre du CIO
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Fédération russe

Mme Beckie SCOTT

Membre du CIO
Membre de la Commission des athlètes du CIO
Canada

Représentant du Comité international paralympique (CIP)

Sir Phil CRAVEN
Président du CIP
Royaume-Uni

AUTORITÉS PUBLIQUES

Représentants des États membres de l'Union européenne

Dr Christoph BERGNER
Vice-ministre de l'Intérieur
Allemagne

Mme Tanja SAARELA
Ministre de la Culture
Finlande
(janvier-mars)

M. Stefan WALLIN
Ministre de la Culture et du Sport
Finlande
(avril-juin)

M. Milan ZVER
Ministre de l'Éducation et des Sports
République de Slovénie
(juillet-décembre)

M. Laurentino DIAS
Secrétaire d'État de la Jeunesse et du Sport
Portugal

Représentants du Conseil de l'Europe

M. Vyacheslav FETISOV
Président du Comité d'État de la Fédération
russe pour la culture physique et le sport
Fédération russe

M. Terry DAVIS
Secrétaire général du Conseil de l'Europe
France

Représentants de l'Afrique

M. Yahia GUIDOUM
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Algérie
(janvier-mai)

M. Hachemi DJIAR
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Ile Maurice
(juin-décembre)

M. Sylvio TANG WAH HING
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Ile Maurice

S.E. M. Makhenkesi Arnold STOFILE

Représentants des Amériques

M. Scott BURNS

M. Anthony WOOD
Ministre de l'Éducation,
des Affaires sociales et des Sports
Barbade

Hon. Helena GUERGIS
Secrétaire d'État (Affaires étrangères et
Commerce international) (Sports)
Canada

M. Claudio MORRESI
Président du Conseil sud-américain
des Sports (CONSUDE)
Argentine

Représentants de l'Asie

M. Kamal AL-HADIDI
Président de l'Organisation nationale
antidopage de Jordanie
Jordanie

M. Toshiaki ENDO
(janvier-août)

M. Kenshiro MATSUNAMI
(septembre-décembre)

Mme Datuk Azalina Othman SAID
Ministre de la Jeunesse et des Sports
Malaisie

M. Duan SHIJIE
Vice-ministre de l'Administration
générale d'État pour le Sport
Chine

Représentants de l'Océanie

Hon. Sénateur George BRANDIS
Ministre des Arts et du Sport
Australie

Honorable Clayton COSGROVE



SOMMAIRE

01	MESSAGE DU PRÉSIDENT	4
02	MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL.....	6
03	LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE.....	8
04	ENQUÊTES	12
05	SCIENCE ET RECHERCHE	14
06	MÉDECINE	16
07	DÉVELOPPEMENT ANTIDOPAGE	18
08	COORDINATION ANTIDOPAGE	19
09	ÉDUCATION	20
10	COMMUNICATION	22
11	OBSERVATEURS INDÉPENDANTS	24
12	CONTRÔLES HORS COMPÉTITION.....	26
	RAPPORT OPÉRATIONNEL	28
	FINANCES.....	30



MESSAGE DU PRÉSIDENT

L'HONORABLE JOHN FAHEY, A.C.

2007 a été une année productive et couronnée de succès pour l'Agence mondiale antidopage (AMA). Du point de vue de l'évolution des stratégies de lutte contre le dopage dans le sport, cette année a marqué un tournant décisif. Le matin du 17 novembre 2007, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé à l'unanimité une version renforcée du Code mondial antidopage (Code). Au cours de la même journée, plus de 1500 participants à la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, tenue à Madrid (Espagne), ont adopté la « Résolution de Madrid », reconnaissant par là même « l'excellent travail » de l'AMA, l'importance du renforcement du Code et le renouvellement de leur engagement à travailler main dans la main dans la lutte contre le dopage au travers de l'AMA.

Pour une agence aussi jeune que la nôtre, âgée d'à peine huit ans, il est particulièrement gratifiant de constater les avancées réalisées en si peu de temps. Grâce aux succès de cette année et des années précédentes, l'AMA et la lutte contre le dopage peuvent aller de l'avant en s'appuyant sur de solides fondations et un cadre efficace.

Lorsque le Mouvement sportif et les gouvernements ont uni leurs efforts en 1999 pour lutter contre le dopage dans le sport, ils ont reconnu la nécessité de rassembler leurs

ressources et d'adopter une approche coordonnée à l'échelle mondiale. Cet acte fondateur a mené à la création de l'AMA en tant qu'organisation internationale indépendante chargée de superviser la lutte contre le dopage dans le sport.

Depuis sa création, l'AMA s'est employée à établir et à superviser des procédures et des protocoles servant les partenaires dans leurs efforts contre le dopage, à commencer par le Code, accepté à l'unanimité par les divers partenaires en mars 2003. Ces partenaires ont mis en place le Code et les Standards internationaux associés l'année suivante, avant les Jeux olympiques d'Athènes. En 2006 et 2007, ils ont eu la possibilité de participer au processus de consultation visant à renforcer le Code sur la base de l'expérience accumulée depuis 2004. A la fin de l'année 2007, tous ont approuvé les amendements au document, ouvrant la voie à l'entrée en vigueur du Code révisé en janvier 2009. Dans le même temps, le processus de révision des Standards internationaux, également mené en consultation avec les partenaires, suivait son cours, avec pour objectif une entrée en vigueur au plus tard en janvier 2009.

Pour leur part, les gouvernements ont réalisé des avancées considérables en intégrant les



principes du Code dans un traité international développé sous l'égide de l'UNESCO: la Convention internationale contre le dopage dans le sport. Cette Convention a été unanimement adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO en octobre 2005. A la fin 2007, 75 pays l'avaient ratifiée.

Avec ce cadre en place, l'AMA a également consacré une énergie considérable à suggérer la marche à suivre, en insistant sur une combinaison de stratégies coordonnées dans une approche globale de la lutte contre le dopage. Ces stratégies comprennent notamment le contrôle du dopage, la recherche scientifique, l'éducation, la sensibilisation, le développement et la coordination antidopage, la supervision de la conformité au Code et les enquêtes. Les progrès réalisés en 2007 dans chacune de ces activités sont détaillés dans les pages suivantes.

J'aimerais souligner ici que ces stratégies—des contrôles aux enquêtes—forment un ensemble créé par et au travers de l'AMA pour guider et appuyer la lutte contre le dopage dans le sport dans le monde entier.

Les résultats obtenus aujourd'hui grâce à cette approche sont importants. Les fondations de l'AMA sont solides. L'engagement et la

participation des partenaires représentant les gouvernements et le Mouvement sportif sont fermes. Le Code a été mis à l'épreuve et s'est révélé être un outil juste et efficace. Le réseau d'organisations antidopage est bien établi. La direction et l'équipe de l'Agence sont hautement déterminées et compétentes. Les sportifs propres—et toutes les personnes dévouées au sport propre—peuvent avoir confiance en la direction prise.

Le succès de la mise en place de fondations solides et d'un cadre de collaboration internationale pour la lutte contre le dopage doit être attribué en grande partie à l'énergie et à la direction du premier président de l'AMA, Richard W. Pound, dont le mandat est arrivé à terme le 31 décembre 2007. Je veux saisir cette occasion pour exprimer à Richard la gratitude de tous les partenaires et de toute l'équipe de l'AMA pour avoir laissé ce qui sera sans doute un héritage durable pour le sport sans dopage.

Le travail de l'AMA est loin d'être terminé, bien sûr, et nous restons déterminés à poursuivre nos efforts en faveur du sport propre. Les succès et les avancées de 2007 nous encouragent à remporter de nombreuses autres victoires dans ce combat au cours des prochaines années. ■



LES FONDATIONS DE L'AMA SONT SOLIDES. L'ENGAGEMENT ET LA PARTICIPATION DES PARTENAIRES REPRÉSENTANT LES GOUVERNEMENTS ET LE MOUVEMENT SPORTIF SONT FERMES. LE CODE A ÉTÉ MIS À L'ÉPREUVE ET S'EST RÉVÉLÉ ÊTRE UN OUTIL JUSTE ET EFFICACE. LE RÉSEAU D'ORGANISATIONS ANTIDOPAGE EST BIEN ÉTABLI. LA DIRECTION ET L'ÉQUIPE DE L'AGENCE SONT HAUTEMENT DÉTERMINÉES ET COMPÉTENTES. »



MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

DAVID HOWMAN

La troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport a marqué une nouvelle étape importante dans la lutte contre le dopage. Le renforcement du Code, ainsi que le vaste processus de consultation qui a vu les partenaires contribuer activement à la révision du document, démontrent que le Mouvement sportif, les gouvernements et de nombreuses autres parties prenantes sont, dans leur immense majorité, déterminés à affronter la menace que le dopage constitue pour la sécurité des sportifs, l'intégrité du sport et la santé publique.

L'AMA a été extrêmement active en 2007, et vous pourrez lire les détails de nos principales activités dans les pages suivantes de ce rapport. Dans l'immédiat, j'aimerais souligner quelques-uns de nos accomplissements principaux

Conférence mondiale et renforcement du Code

En novembre, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé à l'unanimité—et les délégués à la Conférence mondiale sur le dopage dans le sport ont unanimement avalisé—des amendements au Code renforçant l'harmonisation et les programmes de lutte contre le dopage dans le monde entier. Deux grands thèmes émergent de ces amendements: fermeté et équité. Ces orientations sont le résultat des commentaires et des recommandations des partenaires, émis sur la base de leur expérience pratique, du bon sens et de leur volonté de renforcer la lutte contre le dopage.

Stratégie pour les enquêtes

En 2007, l'AMA a poursuivi sa mise en place d'une stratégie liée aux enquêtes. Cette stratégie, lancée en 2006, se fonde sur la constatation que les contrôles ne suffisent pas à démasquer tous les tricheurs, et que les preuves obtenues par des agences chargées de l'application de la loi et d'autres agences gouvernementales, partagées de manière légale et appropriée avec les autorités sportives et antidopage, peuvent contribuer à la découverte de violations des règles antidopage qui pourraient autrement échapper à la détection. En avril, l'AMA a organisé avec le soutien de UK Sport un deuxième symposium réunissant des représentants de ces deux groupes afin de discuter de la mise en place de protocoles et de

bonnes pratiques pour le partage de preuves et d'informations entre les diverses organisations. Ce travail sera finalisé en 2008 et ajoutera un nouvel élément important à nos stratégies de lutte contre le dopage.

Convention de l'UNESCO

L'entrée en vigueur formelle de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, le 1er février, a marqué une nouvelle étape importante dans la lutte contre le dopage dans le sport. Cette Convention est l'instrument juridique par lequel les pays alignent leurs lois et règlements nationaux sur le Code. Du 5 au 7 février, l'AMA a participé à Paris (France) à la première réunion de la Conférence des Parties à la Convention, présidée par Vyacheslav Fetisov, Ministre russe des Sports et président du Comité des sportifs de l'AMA. Cette réunion a notamment permis de fournir des conseils à l'UNESCO pour la supervision de la mise en place de la Convention par les gouvernements. A la fin 2007, 75 pays avaient ratifié la Convention. La mise en place rapide de ce traité reflète l'engagement des gouvernements à lutter contre le dopage. Ceux-ci ont rédigé et adopté la Convention en à peine deux ans (2003-2005), avant d'atteindre le nombre de ratifications nécessaire à son entrée en vigueur (30) en une année. Cette Convention évolue plus rapidement que la plupart des autres traités internationaux de l'UNESCO, qui prennent généralement plus de dix ans pour atteindre ce stade.

Développement universel

Le programme de développement de l'AMA, lancé en 2004, vise à l'harmonisation universelle de la lutte contre le dopage en regroupant des partenaires de divers pays dans des régions où il n'existait pas, auparavant, de programmes de contrôle du dopage développés ou établis en raison du manque de ressources humaines et financières. Pour ce faire, l'AMA initie et contribue à la mise en place d'organisations régionales antidopage. A la fin 2007, 14 ORAD avaient vu le jour, réunissant 118 pays d'Amérique centrale, des Caraïbes, des États du Golfe, d'Afrique de l'Est (Zone V de l'ACNOA), d'Océanie, d'Afrique méridionale (Zone VI), d'Asie centrale, d'Afrique de l'Ouest (Zone II & III), d'Asie du Sud Est, d'Afrique

centrale (Zone IV), d'Europe de l'Est, d'Asie de l'Ouest, d'Asie du Sud et de l'Océan indien (Zone VII). Permettez-moi d'exprimer à ce titre notre gratitude à l'égard des nombreuses organisations qui ont soutenu le développement de ces ORAD : organisations nationales antidopage établies, gouvernements, fédérations internationales, organisations olympiques, Secrétariat du Commonwealth... Nous sommes également encouragés par les discussions entamées en 2007 avec la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des États et Gouvernements ayant le français en partage (CONFEJES) pour le soutien des ORAD situées dans des régions francophones.

Dans les pages suivantes, vous trouverez davantage de détails sur ces avancées et sur nos autres domaines d'activités prioritaires : supervision de la conformité au Code, recherche scientifique, médecine, ADAMS, Observateurs indépendants, éducation, communication, et contrôles du dopage hors compétition.

Je suis fier des progrès accomplis par l'AMA en 2007, aussi bien par elle-même qu'au travers des nombreux partenariats établis. C'est par les partenariats que nous avons fait avancer la lutte contre le dopage dans le sport, et je me réjouis de pouvoir obtenir d'autres succès en 2008 en travaillant tous ensemble. ■



LE RENFORCEMENT DU CODE, AINSI QUE LE VASTE PROCESSUS DE CONSULTATION QUI A VU LES PARTENAIRES CONTRIBUER ACTIVEMENT À LA RÉVISION DU DOCUMENT, DÉMONTRENT QUE LE MOUVEMENT SPORTIF, LES GOUVERNEMENTS ET DE NOMBREUSES AUTRES PARTIES PRENANTES SONT, DANS LEUR IMMENSE MAJORITÉ, DÉTERMINÉS À AFFRONTER LA MENACE QUE LE DOPAGE CONSTITUE POUR LA SÉCURITÉ DES SPORTIFS, L'INTÉGRITÉ DU SPORT ET LA SANTÉ PUBLIQUE. »



LE CODE MONDIAL ANTIDOPAGE

Un Code renforcé: troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport

Le 17 novembre 2007, lors du dernier jour de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport, le Mouvement sportif et les gouvernements ont adopté une Résolution (Résolution de Madrid) dans laquelle ils ont réitéré leur engagement à lutter vigoureusement contre le dopage dans le sport et approuvé le renforcement du Code mondial antidopage.

La Conférence mondiale a également avalisé le Code révisé, dans le but de renforcer l'harmonisation et les programmes antidopage dans le monde entier. Depuis son adoption initiale en 2003 par la communauté sportive et les gouvernements comme cadre de la lutte contre le dopage harmonisée dans le sport, le Code s'est révélé être un outil robuste et juste pour lutter contre le dopage dans le sport. Au cours d'une réunion précédant l'adoption de la Résolution de Madrid par les délégués à la Conférence, le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé à l'unanimité les modifications du Code.

Deux grands thèmes généraux émergent de ce Code révisé, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2009: fermeté et équité. Ainsi, les sanctions peuvent par exemple être renforcées dans les cas de dopage impliquant des circonstances aggravantes, telles que l'utilisation de plusieurs substances interdites par le même sportif. Dans le même temps, des sanctions plus légères peuvent être imposées quand le sportif peut prouver que la substance en question n'était pas destinée à améliorer sa performance.

La Conférence mondiale a été organisée du 15 au 17 novembre 2007 à Madrid (Espagne) par l'AMA, avec le soutien du Conseil supérieur du sport espagnol, et a réuni près de 1500 participants représentant le Mouvement sportif, les autorités publiques, la communauté antidopage, des sportifs, des observateurs et des médias, pour discuter des avancées de la lutte contre le dopage dans le sport depuis la création de l'AMA à la fin 1999 et des mesures supplémentaires à prendre dans ce domaine.

Toutes les personnes et organisations désirant un sport juste et la protection de la santé des sportifs ont eu la possibilité de contribuer au renforcement du Code grâce à un processus de consultation transparent.

L'AMA a lancé le processus de révision en avril 2006, en consultation avec ses partenaires. Ce processus s'est étendu sur 18 mois et a inclus trois phases de consultation et trois versions révisées successives, publiées et envoyées aux partenaires pour commentaires. L'AMA a encouragé tous ses partenaires à lui faire part de leurs commentaires. En outre, des représentants de l'Agence ont tenu plus de 40 réunions avec divers partenaires ou groupes de partenaires et donné plus de 70 présentations. Pour garantir la transparence de la consultation, le processus de participation a été publié sur le site Internet de l'AMA et clairement présenté. Chaque version du Code révisé a également été publiée, de même que les commentaires officiels soumis par les parties prenantes à la consultation. Les Standards internationaux, qui font partie intégrante du Programme mondial antidopage structuré autour du Code, font quant à eux également l'objet d'une révision et d'une consultation des partenaires.



Les gouvernements et le Code: Convention de l'UNESCO

L'entrée en vigueur de la Convention internationale de l'UNESCO contre le dopage dans le sport, le 1er février 2007, a marqué une autre étape importante dans la lutte contre le dopage, soulignant à nouveau l'importance du rôle que jouent les gouvernements dans la lutte contre le dopage, notamment au niveau de la santé publique.

Puisque de nombreux gouvernements ne peuvent pas être liés par un document non gouvernemental tel que le Code, ce traité universel développé sous l'égide de l'UNESCO a été conçu. La Convention de l'UNESCO est l'instrument juridique permettant à chaque gouvernement d'aligner ses lois et règlements nationaux sur le Code.

Cette Convention est considérée comme le traité international ayant connu le plus grand succès dans l'histoire de l'UNESCO. Elle a été la plus rapidement rédigée et la plus rapidement ratifiée. La première Conférence des Parties s'est réunie en février 2007 à Paris (France) pour discuter de la gestion et de la supervision des ratifications des gouvernements et de la mise en place du traité. A la fin de l'année, 75 pays avaient finalisé leur ratification. De nombreux autres étaient en cours de finalisation du processus.

La Convention de l'UNESCO fait suite à la Déclaration de Copenhague, qui constitue une déclaration politique par un gouvernement indiquant qu'il s'engage à ratifier ultérieurement la Convention de l'UNESCO. A la fin de l'année, 192 gouvernements avaient signé la Déclaration.

Les sports et le Code: acceptation, mise en place et conformité

En 2007, l'AMA a continué de superviser l'acceptation du Code par les organisations sportives. A la fin de l'année, 587 organisations avaient accepté le Code. L'Agence a également continué de réviser les règles antidopage des fédérations internationales (FI), des organisations nationales antidopage et des organisateurs de grandes manifestations sportives pour faciliter leur mise en place complète du Code, en fournissant notamment des conseils et des modèles de bonnes pratiques.

Pour assurer le respect du Code, l'AMA a révisé les décisions prises dans les cas liés au dopage et exercé son droit d'appel au Tribunal arbitral du sport (TAS) pour les décisions transmises par les signataires quand les sanctions ne respectaient pas le Code. En 2007, l'Agence a révisé 708 décisions, dont 93 n'étaient pas en ligne avec le Code. Parmi ces 93 décisions non conformes au Code, l'AMA n'a pas pu faire appel de 42 cas, avant tout en raison de règles étatiques. L'Agence a fait appel direct de 20 décisions. D'autres organisations antidopage ont fait appel de 10 cas; et 21 cas ont été traités de manière différente, à la satisfaction de l'AMA (accord entre les parties, décision modifiée par la FI, etc.). A la fin de l'année, 12 des 20 appels interjetés par l'AMA étaient pendants devant le TAS, 3 étaient pendants devant des organes d'appel nationaux, 1 avait été rejeté par le TAS, 1 avait été admis par la FI, et 3 autres admis par des organes d'appel nationaux. ■





LA CONFÉRENCE MONDIALE 2007, QUI A RÉUNI PLUS DE 1500 REPRÉSENTANTS DE GOUVERNEMENTS, DU SPORT, D'ORGANISATIONS ANTIDOPAGE, DE LA COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE, DE LABORATOIRES ANTIDOPAGE, DES SPORTIFS ET DE NOMBREUX AUTRES PARTICIPANTS, A SOULIGNÉ « L'URGENTE NÉCESSITÉ D'UNE HARMONISATION PLUS EFFICACE DANS TOUS LES PAYS DU MONDE ET DANS TOUS LES SPORTS, Y COMPRIS LES LIGUES PROFESSIONNELLES », ET APPELÉ TOUS LES PARTENAIRES À INTENSIFIER LEURS EFFORTS CONTRE LE DOPAGE.



ENQUÊTES



En 2007, l'AMA a poursuivi sa mise en place d'une stratégie liée aux enquêtes. Cette stratégie, lancée en 2006, vise à renforcer la collaboration entre les agences gouvernementales, la communauté chargée de l'application de la loi et les organisations antidopage, et à développer des protocoles et des modèles de bonnes pratiques pour cibler les sources et les fournisseurs, mais aussi pour faciliter le partage et l'utilisation d'informations et de preuves obtenues dans des enquêtes liées au trafic de substances et au dopage.

De récentes opérations et saisies d'envergure ont démontré que le dopage est souvent présent à grand échelle et implique, en amont, la participation de membres bien financés et bien organisés de l'entourage de sportifs, qui profitent du succès de ces sportifs en prenant peu de risques eux-mêmes.

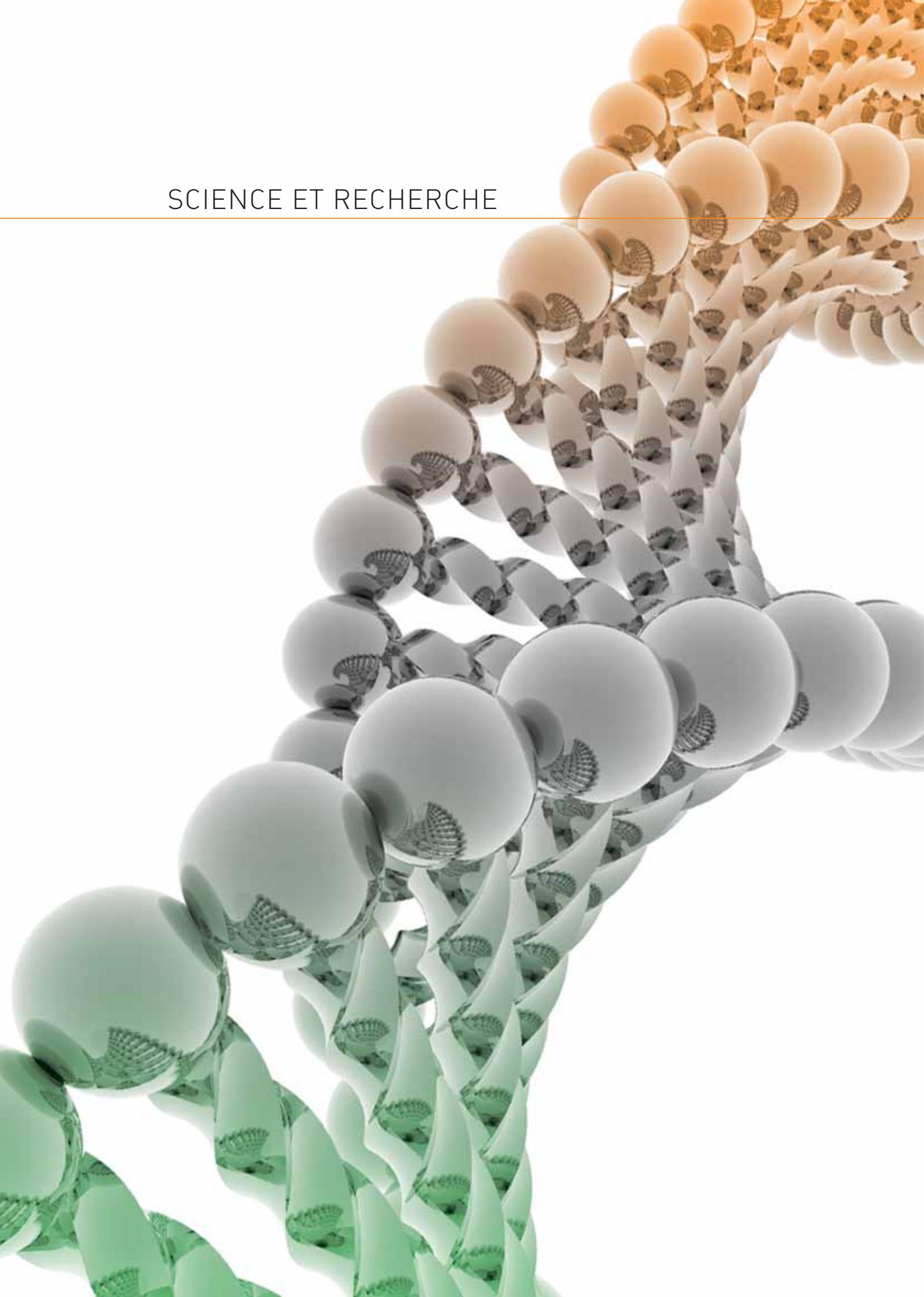
Il est donc important de renforcer les risques auxquels ces individus s'exposent en fournissant des substances dopantes et des informations en ligne de manière clandestine. Les fournisseurs utilisent Internet pour promouvoir et vendre des substances dopantes dans des pays qui n'ont pas de législation antidopage à des consommateurs situés dans différents endroits

du monde. Souvent, les consommateurs sont dupés et font l'achat de contrefaçons—substances contenant parfois des ingrédients toxiques et à des doses si importantes qu'elles mettent en danger leur santé. Il est désormais clair que le trafic de substances dopantes est souvent lié au crime organisé et à des réseaux de distribution sophistiqués.

L'engagement d'agences gouvernementales et d'agences chargées de l'application de la loi est nécessaire pour attaquer le problème à la source, cibler les fournisseurs, et, le cas échéant, permettre aux organisations antidopage d'imposer par la suite des sanctions pour violation des règles antidopage sans contrôle positif.

En partant de ce constat, l'AMA a organisé en avril à Londres un deuxième symposium sur les enquêtes réunissant des représentants de ces diverses catégories de partenaires, en collaboration avec UK Sport. Cette réunion faisait suite à un premier symposium sur le sujet organisé en octobre 2006 à Colorado Springs avec le comité olympique et l'agence antidopage des États-Unis. L'AMA prévoit de compléter le travail lors d'un troisième symposium en 2008, afin de pouvoir ajouter cette stratégie aux divers autres éléments de la lutte contre le dopage. ■

SCIENCE ET RECHERCHE



Liste des substances et méthodes interdites

Depuis 2004, l'AMA est responsable de la préparation et de la publication annuelle de la Liste des substances et méthodes interdites. Cet exercice s'étend sur toute l'année et est mené en consultation avec un groupe d'experts internationaux dans ce domaine et avec les nombreux partenaires de l'Agence.

Comme les Listes précédentes, la Liste 2008 a fait l'objet d'une vaste procédure de consultation des partenaires. L'AMA a envoyé un projet de Liste à plus de 1800 organisations et individus, et reçu au total 23 commentaires à son sujet. La Liste finale a été approuvée par le Comité exécutif de l'AMA en septembre et publiée en octobre, trois mois avant son entrée en vigueur.

Laboratoires antidopage accrédités

L'AMA est également chargée de l'accréditation et de la ré-accréditation des laboratoires d'analyse du dopage dans le monde—une responsabilité héritée du Comité international olympique en 2004. Il existe actuellement dans le monde 33 laboratoires accrédités par l'AMA et supervisés au travers de contrôles de compétences.

En 2007, l'AMA a révoqué l'accréditation d'un laboratoire (HFL, au Royaume-Uni), en raison avant tout de la décision du laboratoire de réduire ses activités antidopage, ce qui l'a placé dans une situation où il ne pouvait plus analyser le nombre minimum d'échantillons exigé par année de la part des laboratoires accrédités. D'autres laboratoires sont entrés en phase de probation (Kazakhstan, Inde), qui précède une possible accréditation.

Le Standard international pour les laboratoires a été révisé et est entré en vigueur le 1er janvier 2008, pour renforcer les règles régissant les pratiques de laboratoire.

Le Comité exécutif de l'AMA a approuvé la création d'un groupe ad hoc chargé d'étudier la

procédure d'accréditation et la demande croissante d'accréditation de la part de laboratoires dans le contexte de l'évolution et du renforcement de la lutte contre le dopage.

L'AMA a également signé un protocole d'entente avec la Coopération internationale d'accréditation des laboratoires (ILAC) pour formaliser la collaboration entre les deux organisations dans le domaine de l'accréditation de laboratoires.

Recherche scientifique

En 2007, l'Agence a reçu un nombre record de projets de recherche scientifique: 80 projets émanant de chercheurs des cinq continents (contre 71 en 2006) ont été examinés, et 40 ont été retenus, pour un financement total de 6,6 millions USD, soit 26% du budget annuel de l'AMA. Deux tiers de ces projets proviennent d'équipes de recherche sans lien précédent avec la lutte contre le dopage. Ceci amène l'engagement total de l'AMA dans la recherche scientifique depuis le lancement du programme de subventions en 2001 à hauteur de 31,4 millions USD.

L'AMA a aussi organisé des réunions d'experts sur des sujets spécifiques, notamment l'hormone de croissance (en juin à Chicago et en novembre à Lausanne) et l'érythropoïétine (en décembre à Montréal).

Plus de 100 articles et publications scientifiques ont cité et remercié l'AMA pour son soutien aux activités de recherche. L'AMA a également publié plusieurs articles dans des revues scientifiques, notamment un article intitulé « Le programme de contrôle de compétences de l'AMA comme partie intégrante de la lutte contre le dopage dans le sport » dans la revue *Accréditation et contrôle de qualité: Revue pour la qualité, la comparabilité et la fiabilité en mesure chimique*, et un autre article intitulé « Abus d'hormones dans le sport—la perspective antidopage » dans la *Revue asiatique d'andrologie*. ■

MÉDECINE



Dans le domaine médical, l'AMA se concentre sur la santé des sportifs, y compris en générant une meilleure compréhension des dangers du dopage et en explorant de nouveaux modèles médicaux visant à améliorer la détection.

Autorisations d'usage à des fins thérapeutiques

Le Code mondial antidopage attribue à l'AMA la responsabilité de superviser l'attribution d'autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) par les signataires du Code. En 2007, l'AMA a créé un organe de révision formel pour les appels interjetés par des sportifs ou des révisions initiées par l'Agence. Des lignes directrices ont également été publiées en janvier à l'intention des fédérations internationales (FI) et des organisations nationales antidopage (ONAD) pour leur gestion des AUT, ainsi que des « Informations médicales pour appuyer les décisions des CAUT » en avril. L'AMA a également lancé une révision du Standard international pour l'AUT, comprenant une consultation des partenaires de l'Agence et des propositions du groupe de travail de l'AMA sur les AUT, avec pour objectif une entrée en vigueur au plus tard le 1er janvier 2009, conjointement au Code révisé.

Éducation

L'AMA a créé un cours médical pour les praticiens du sport, visant à une approche et une culture communes dans ce domaine. L'Agence prépare également un atelier sur les AUT et la pratique médicale pour les membres des comités chargés des AUT.

Passeport de l'Athlète

La lutte contre le dopage est un travail en perpétuelle évolution bénéficiant d'innovations scientifiques dans la dissuasion et la détection de substances dopantes. Le suivi longitudinal de paramètres biologiques de sportifs est l'une des avancées récentes les plus importantes en la matière.

Le principe fondamental du Passeport de l'Athlète est basé sur le suivi de paramètres sélectionnés qui révèlent indirectement les effets du dopage, par opposition à la détection directe traditionnelle du dopage. La traçabilité biologique durant toute la carrière d'un sportif doit rendre toute préparation illégitime plus délicate à mettre en œuvre.

Le concept du Passeport de l'Athlète a été évoqué pour la première fois par l'AMA en 2002. Le travail dans ce domaine s'est intensifié suite aux questions soulevées lors des Jeux olympiques d'hiver de 2006 au sujet des « interdictions de départ » infligées à des sportifs par leurs fédérations suite à des contrôles de santé ayant révélé des taux élevés d'hémoglobine. Des préoccupations ont été exprimées à ce moment-là à propos des résultats et de leur lien potentiel avec le dopage.

L'AMA a organisé une réunion afin de renforcer les échanges d'informations et de trouver un consensus sur cette question. Les participants à cette réunion—représentant notamment la Fédération internationale de ski (FIS), l'Union internationale de biathlon (IBU), l'Union internationale de patinage (ISU), l'Union cycliste internationale (UCI) et l'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF)—se sont entendus pour que l'analyse des paramètres sanguins soit considérée comme faisant partie du processus antidopage et que l'AMA organise des réunions de suivi incluant notamment des experts dans le domaine de l'hématologie. Au cours d'une série de réunions, ce groupe est arrivé à un consensus voulant que l'analyse longitudinale des paramètres sanguins des sportifs devrait être enregistrée dans une base de données et utilisée à des fins de ciblage des contrôles et de sanction quand des valeurs anormales sont observées.

L'AMA continuera de jouer un rôle moteur dans le développement, l'harmonisation et la mise en place du programme du Passeport et participe activement à plusieurs projets ayant pour but à long terme son application à l'échelle universelle. ■

DÉVELOPPEMENT ANTIDOPAGE

Le programme de développement antidopage de l'AMA, lancé en 2004, a réalisé des avancées considérables en 2007. L'objectif de ce programme est de contribuer au développement de programmes antidopage dans des régions du monde où il n'existe pas de programmes de contrôle du dopage établis ou développés, en facilitant la création d'organisations régionales antidopage (ORAD) indépendantes.

Pour ce faire, l'AMA réunit plusieurs pays et partenaires au sein d'une même région et facilite le regroupement de ressources humaines et financières. Ceci réduit la charge des plus petits pays et comités nationaux olympiques.

Dans chacune des régions concernées, l'ORAD remplit diverses responsabilités en faveur de chacun des pays impliqués, incluant la coordination du prélèvement d'échantillons, la gestion des résultats et des appels, l'approbation des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (AUT), la diffusion de matériel d'information et d'éducation, ou encore la mise en place de règles antidopage conformes au Code.

En profitant de la dynamique créée par le succès de ces organisations, l'AMA a travaillé en priorité dans cinq régions en 2007 pour discuter de la création d'une ORAD destinée à aider les pays de ces régions à développer des programmes antidopage. Des ORAD ont ainsi été créées:

- En Afrique Zone VII de l'Association des Comités nationaux olympiques d'Afrique—ACNOA (Océan indien), réunissant cinq pays
- En Asie de l'Ouest, avec cinq pays
- En Europe de l'Est, réunissant douze pays
- En Asie du Sud, réunissant cinq pays
- En Afrique Zone IV, réunissant huit pays.

Tous les pays impliqués ont obtenu l'engagement et le soutien de leur comité national olympique et de leur gouvernement pour la création d'une ORAD.

2007 a aussi vu les ORAD existantes se développer davantage, en Océanie, dans les Caraïbes, dans les États du Golfe, en Afrique Zone V et VI, en Asie centrale et du Sud Est, en

Amérique centrale, et en Afrique Zone II & III. La priorité pendant cette période a été de s'assurer que chaque région continuerait à développer des mécanismes de soutien de l'objectif visant à établir des programmes antidopage conformes au Code.

Le développement varie de région à région, mais l'accent a été mis cette année sur la formation d'agents de contrôle du dopage, la mise en place de comités de gestion des résultats, d'appels et d'AUT, et sur la mise en place de règles antidopage conformes au Code. Dans le cadre du rapport officiel sur le respect du Code par les signataires en novembre 2008, le programme des ORAD sera essentiel pour aider les pays et les comités nationaux olympiques à devenir entièrement conformes.

A la fin 2007, 14 ORAD avaient été établies, réunissant 118 pays d'Amérique centrale, des Caraïbes, des États du Golfe, d'Afrique de l'Est (Zone V de l'ACNOA), d'Océanie, d'Afrique méridionale (Zone VI), d'Asie centrale, d'Afrique de l'Ouest (Zone II & III), d'Asie du Sud Est, d'Afrique centrale (Zone IV), d'Europe de l'Est, d'Asie de l'Ouest, d'Asie du Sud et de l'Océan indien (Afrique Zone VII).

Le but ultime est l'établissement de programmes antidopage robustes et conformes au Code dans le monde entier, afin de parvenir à une harmonisation universelle des activités antidopage.

Le succès de ce programme est dû en grande partie à l'engagement d'organisations nationales antidopage existantes, de gouvernements, de fédérations internationales et d'organisations olympiques. Dans quatre régions (Afrique Zone V et VI, Caraïbes et Océanie), le Secrétariat du Commonwealth a également soutenu les ORAD en mettant à disposition des experts et en finançant diverses initiatives, notamment en matière d'éducation. De même, des discussions ont débuté en 2007 avec la Conférence des Ministres de la Jeunesse et des Sports des États et Gouvernements ayant le français en partage (CONFJES) en vue du soutien des ORAD situées dans des régions francophones. ■

COORDINATION ANTIDOPAGE

Le Code confère à l'AMA la responsabilité de coordonner les activités antidopage et de fournir un mécanisme pour aider ses partenaires dans leur mise en place du Code. Le Système d'administration et de gestion antidopage (ADAMS) a été conçu dans ce but.

ADAMS est un instrument de gestion basé sur Internet qui permet aux acteurs de la lutte contre le dopage de centraliser et partager d'importantes informations antidopage dans un système hautement sécuritaire. Ces acteurs comprennent notamment les sportifs transmettant les informations sur leur localisation, les organisations antidopage initiant des contrôles et gérant les résultats de contrôles, et les laboratoires rapportant les résultats d'analyses.

ADAMS a été spécifiquement conçu pour les partenaires de l'AMA et peut être utilisé gratuitement partout dans le monde via Internet. Le système est disponible en 7 langues et satisfait aux exigences de l'Union européenne en matière de protection des données.

Depuis son lancement fin 2005, un nombre croissant de partenaires ont adopté ADAMS dans le cadre de leurs programmes de contrôle du dopage et de gestion des résultats. En outre, le programme a été utilisé avec succès dans le cadre de programmes de contrôles en compétition, notamment aux Jeux paralympiques d'hiver de 2006, aux Jeux asiatiques 2006 et aux Jeux panaméricains 2007.

Satisfaits de leur expérience, l'Organisation sportive panaméricaine, le Comité international paralympique et le Conseil olympique d'Asie prévoient d'employer le système pour toutes leurs futures compétitions.

A la fin 2007, 17 fédérations internationales (FI) et 15 organisations nationales antidopage (ONAD) utilisaient ADAMS. En outre, 30 organisations supplémentaires (FI et ONAD) se sont engagées à l'utiliser au début 2008. Le nombre total d'organisations utilisant ou prévoyant d'utiliser ADAMS à la fin 2007 était de 62 (en comparaison avec 25 à la fin 2006). Neuf laboratoires accrédités par l'AMA utilisaient ADAMS et 9 autres s'étaient engagés à le faire prochainement. Il est prévu que tous les laboratoires accrédités utilisent ADAMS au début 2008.

ADAMS fait l'objet d'améliorations constantes. En 2007, quatre modules ont été ajoutés en relation avec la gestion des agents de contrôle du dopage, les sports d'équipe, les grandes manifestations sportives et le contrôle de compétences des laboratoires. Toutes les modifications d'ADAMS sont proposées par des utilisateurs du système et sont examinées par un groupe de travail composé de représentants de 5 FI et de 5 ONAD. Des représentants de laboratoires, de grandes manifestations sportives et de sportifs participent à ce groupe de travail si nécessaire. ■



ÉDUCATION



Dans le domaine de l'éducation, la mission de l'AMA est de promouvoir et de transmettre des valeurs inhérentes à l'esprit sportif (tel que défini dans le Code mondial antidopage) au travers d'activités éducatives coordonnées dans le monde entier, afin de prévenir le dopage dans le sport.

Les activités d'éducation de l'AMA sont par nature ciblées sur les sportifs et leur entourage, mais une attention particulière a aussi été accordée aux enfants et aux adolescents. Les activités sont développées et mises en place en partenariat et/ou en consultation avec des partenaires, et sont destinées à être adaptées aux groupes cibles afin de maximiser leur utilité dans le contexte social et culturel local.

Pendant la phase de mise en place du Code mondial antidopage, la plupart des organisations antidopage ont concentré leurs efforts sur leur mise en conformité avec le Code. Pour fournir un soutien à ces organisations, les efforts de l'AMA se sont d'abord concrétisés par l'organisation de symposiums et la production de matériel d'information. Le Département de l'Éducation de l'AMA se concentre désormais sur l'organisation de séminaires interactifs visant à « former les formateurs », sur le développement de mallettes pédagogiques pour les entraîneurs, les agents de programme et les enseignants, ainsi que sur la mise en place d'un solide programme de recherche en sciences sociales.

Séminaires itinéraires

Des séminaires interactifs pilotes, également connus sous le nom de « séminaires itinérants », ont été organisés au Nicaragua et en Colombie en septembre 2006. Suite aux résultats positifs de ce projet pilote, d'autres séminaires ont été organisés en 2007 en Afrique (Seychelles, Ile Maurice, Madagascar, Niger, Maroc, Nigeria, Ghana et Mali), dans les Caraïbes (Barbade, Trinité-et-Tobago, Aruba) et en Amérique latine (Bolivie, Panama et Venezuela).

Mallettes pédagogiques

En 2007, l'AMA a également poursuivi le développement de ses mallettes pédagogiques, créées pour soutenir trois groupes cibles de la lutte contre le dopage: les enseignants, les agents de programme (les personnes responsables de monter un programme éducatif au sein d'une organisation) et les entraîneurs. La Mallette des entraîneurs, lancée au début 2007, cible les entraîneurs de sportifs d'élite. Elle contient du matériel qui aide les entraîneurs à se familiariser avec les règles de la lutte contre le dopage, ainsi que des outils pour les aider à réfléchir sur le problème du dopage dans le sport. En novembre, une formation à l'utilisation de la mallette a été organisée à Lausanne à l'intention des fédérations internationales (FI). Ce projet a reçu un accueil favorable de la part des FI, et nombre d'entre elles ont demandé de pouvoir utiliser la version téléchargeable de la mallette sur leur site Internet.

Recherche en sciences sociales

Le programme de subventions de recherches en sciences sociales s'est étendu de façon remarquable depuis sa création en 2005. Les candidatures ont triplé depuis le lancement du programme, avec 36 projets reçus en 2007.

Une équipe de chercheurs de l'Université de Leeds (Royaume-Uni) va notamment réaliser une revue de la littérature avec un spectre plus large qu'une recherche essentiellement consacrée au sport, destinée à étudier des méthodes de prévention efficaces en relation avec divers problèmes de société, afin de trouver des dénominateurs communs et de tirer des leçons de ces programmes. ■

COMMUNICATION

Relations avec les sportifs

Le *Comité des sportifs de l'AMA*, présidé par le Ministre russe des Sports et membre du Temple de la Renommée du hockey sur glace Vyacheslav Fetisov, est composé de sportifs d'élite internationaux. Les membres du comité fournissent à l'Agence des recommandations constructives sur les questions liées à la lutte contre le dopage (telles que les informations sur la localisation des sportifs) et font entendre la voix des sportifs propres dans le monde entier. Ils ont également participé de manière active au processus de révision du Code mondial antidopage.

Le *programme de sensibilisation des sportifs* continue d'être une activité importante de l'AMA. Ce programme, qui permet à l'Agence d'aller à la rencontre de sportifs du monde entier et de les sensibiliser à la lutte contre le dopage, est une plateforme idéale pour fournir des informations aux participants de manière ludique et interactive à l'occasion de grandes manifestations sportives.

En 2007, plusieurs milliers de sportifs ont pu participer à ce programme dans quatre régions du monde: Afrique, Amérique du Sud, Europe et Asie. A chaque occasion, une équipe d'experts antidopage internationaux a fourni de précieuses informations aux sportifs et à leurs accompagnants, en s'appuyant notamment sur le Quiz sur le dopage de l'AMA, disponible en 16 langues. Le programme s'est rendu dans les manifestations suivantes en 2007:

- Championnats du monde juniors de ski nordique de la FIS
Tarvisio, Italie
- Jeux africains
Alger, Algérie
- Jeux panaméricains
Rio de Janeiro, Brésil
- Universiades
Bangkok, Thaïlande

Le *modèle de sensibilisation des sportifs* a été lancé en 2006 dans le but de fournir aux

partenaires de l'AMA des outils leur permettant de lancer ou de renforcer leurs propres activités de sensibilisation. Ce programme, disponible sans frais, peut être adapté à chaque sport et chaque pays. Les partenaires qui décident d'adopter le modèle peuvent recevoir le Quiz sur le dopage, des modèles graphiques pour des publications éducatives et des bannières, ainsi que des conseils sur la meilleure façon de lancer leur programme.

Le succès de ce programme est allé croissant en 2007, et plus de 25 organisations ont décidé d'utiliser certains éléments du modèle dans le cadre de leurs activités de sensibilisation. Parmi ces activités en 2007:

- L'Association européenne d'athlétisme a adopté et lancé le modèle de sensibilisation des sportifs aux championnats d'Europe d'athlétisme des « moins de 23 ans » en juillet à Debrecen (Hongrie).
- L'Association internationale des fédérations d'athlétisme (IAAF) a continué de mener son programme de sensibilisation à l'occasion de ses championnats du monde à Osaka (Japon), en août-septembre, en collaboration avec l'Agence antidopage japonaise (JADA).
- La Fédération internationale de tennis (ITF) a adopté le modèle et l'a utilisé pour la première fois à l'Open des États-Unis, en août-septembre à New York (États-Unis).

Le *programme de lien vers le Quiz sur le dopage* de l'AMA a été lancé en juin. Ce programme permet aux organisations intéressées d'ajouter ce jeu sans frais à leur site Internet afin de donner la possibilité aux visiteurs du site et aux sportifs de tester leurs connaissances de la lutte contre le dopage dans le sport. Le Quiz sur le dopage, disponible en 16 langues, est devenu un élément fondamental des activités de sensibilisation de l'AMA, et le programme de lien a été lancé suite à de nombreuses demandes et suggestions des partenaires. Depuis le lancement de ce programme, plus de 100 organisations du monde entier ont ajouté un lien depuis leur site Internet vers le Quiz sur le dopage.



Relations avec les médias

L'intérêt des médias pour la lutte contre le dopage est resté significatif en 2007. Ceci peut s'expliquer par le nombre important de cas et d'enquêtes d'envergure intervenus au cours de l'année, mais aussi par le traitement de plusieurs sujets sensibles par l'AMA, tels que le développement de stratégies liées aux enquêtes et la révision du Code mondial antidopage.

L'AMA a continué de répondre à des questions de médias du monde entier et porté, de manière proactive, une attention particulière aux médias de régions où la connaissance de la lutte contre le dopage est relativement plus limitée. L'Agence a organisé un Symposium pour les médias en janvier à Lausanne (Suisse), afin d'informer les journalistes sur ses activités, les défis et les perspectives de la lutte contre le dopage. L'AMA a également mené en juillet un programme de sensibilisation des médias aux Jeux africains à Alger (Algérie) et aux Jeux panaméricains à Rio de Janeiro (Brésil). Lors de ces manifestations, un stand d'information a été installé dans le Centre des médias, et l'équipe des relations médias de l'AMA a pu fournir des informations sur l'AMA, le Code et la lutte contre le dopage à des centaines de journalistes. Pour faciliter la compréhension de sujets d'actualité par les médias et le public, l'Agence a également continué de publier sur son site Internet des séries de questions-réponses informatives.

Communication générale

L'AMA a créé en 2007 un groupe de travail formé de spécialistes de la communication de plusieurs fédérations internationales et organisations nationales antidopage pour élaborer des propositions de lignes directrices quant au traitement de cas de dopage potentiels. Ce groupe a tenu plusieurs conférences téléphoniques, et des modèles de bonnes pratiques de communication dans la gestion des cas de dopage devraient être finalisés au début 2008. En février, l'AMA a également lancé une mise à jour mensuelle par courriel à l'attention des spécialistes de la communication de ses partenaires, afin de les

informer des ressources en matière d'information et de sensibilisation mises à disposition par l'Agence, ainsi que des derniers développements dans la lutte contre le dopage.

L'AMA a continué de publier trois numéros par année de son magazine, *Franc Jeu*. Les numéros de 2007 ont porté respectivement sur les nouvelles stratégies de la lutte contre le dopage telles que les enquêtes; les avancées réalisées dans la lutte contre le dopage grâce au programme de recherche scientifique de l'Agence; et l'évolution de la lutte contre le dopage au fil des ans, en préambule de la Conférence mondiale de Madrid.

Les autres publications de l'AMA comprennent le *Guide du sportif* et la *Liste annuelle des substances et méthodes interdites*. L'Agence met ces publications à disposition en ligne. En outre, grâce au programme de partage de contenu de l'AMA, les partenaires peuvent utiliser du contenu informatif créé par l'Agence dans le cadre de leurs activités antidopage et ainsi assurer une cohérence des messages et des informations diffusés dans le Mouvement antidopage. Le contenu, disponible en trois langues (français, anglais et espagnol) peut être traduit par les partenaires dans d'autres langues. Les organisations intéressées peuvent également y apposer leur logo conjointement à celui de l'AMA.

Le site Internet de l'AMA, disponible dans les deux langues officielles de l'Agence (français et anglais), permet à ses utilisateurs de télécharger de très nombreux documents et informations dans un grand nombre de langues. En signe de reconnaissance de l'importance quantitative de la population hispanophone, et en vue de la Conférence mondiale organisée en novembre à Madrid, l'AMA a regroupé le contenu du site disponible en espagnol et créé un bouton *Contenido en Español* permettant un accès direct depuis la page d'accueil du site. Plus de quarante documents et ressources multimédias sont disponibles dans cette langue. =

OBSERVATEURS INDÉPENDANTS

Le programme des Observateurs Indépendants (OI) de l'AMA contribue à renforcer la confiance des sportifs et du public dans les programmes de contrôle du dopage en supervisant et en auditant au hasard toutes les phases du processus de contrôle du dopage et de la gestion des résultats lors de grandes manifestations sportives.

Depuis son lancement aux Jeux olympiques de Sydney en 2000, le programme des OI a supervisé les programmes antidopage de plus de 20 grandes manifestations, parmi lesquelles les Jeux olympiques et paralympiques, des championnats du monde, les Jeux méditerranéens et les Jeux du Commonwealth.

En 2007, des missions d'OI ont participé aux manifestations suivantes :

- Jeux africains
Alger, Algérie (juillet)
- Jeux panaméricains
Rio de Janeiro, Brésil (juillet)

Les missions d'OI effectuées lors de ces deux manifestations ont été basées sur une approche plus interactive testée aux Jeux asiatiques fin 2006. Les OI ont effectué leurs observations de façon indépendante, mais ont rencontré les organisateurs de ces manifestations de façon régulière pour fournir des conseils permettant ensuite à ces derniers de mettre en place des mesures correctives si nécessaire. Des rapports finaux résumés ont également été fournis aux organisateurs. ■



CONTRÔLES HORS COMPÉTITION

En 2007, l'AMA a continué de fournir un programme indépendant de contrôles hors compétition pour compléter les activités antidopage existantes des fédérations internationales (FI). La planification et la répartition des contrôles ont été réalisées par l'Agence, avec un accent mis sur les régions du monde sans programmes de contrôles établis ou développés, quand bien même aucun sportif n'a été exclu de la planification. L'objectif de l'AMA a été de faire en sorte que tous les sportifs aient une chance égale d'être contrôlés, quelle que soit leur localisation. Cela a été réalisé grâce à des accords de partenariats directs avec 17 organisations antidopage dans le monde, ainsi qu'avec la société IDTM et l'Association des organisations nationales antidopage. Tous les échantillons ont été analysés par des laboratoires antidopage indépendants accrédités par l'AMA.

Le programme 2007 de contrôles hors compétition de l'AMA a atteint son objectif en réalisant près de 3000 contrôles, y compris des

prélèvements sanguins pour l'analyse de l'hormone de croissance, des transfusions et des hémoglobines réticulées (HBOCs). L'EPO a été recherchée dans un nombre important d'échantillons d'urine dans des sports à hauts risques. Les statistiques montrent que l'AMA a réalisé au total 2898 contrôles de l'urine et 265 contrôles du sang dans 76 pays et sur des sportifs de 110 nationalités.

L'AMA disposait en 2007 d'accords avec 46 FI. Les contrôles ont été effectués en conformité avec les règles et règlements des FI concernées et le Programme mondial antidopage, et ont concerné des sportifs de FI de sports olympiques d'été et d'hiver, du Comité international paralympique et de plusieurs FI reconnues par le Comité international olympique (CIO).

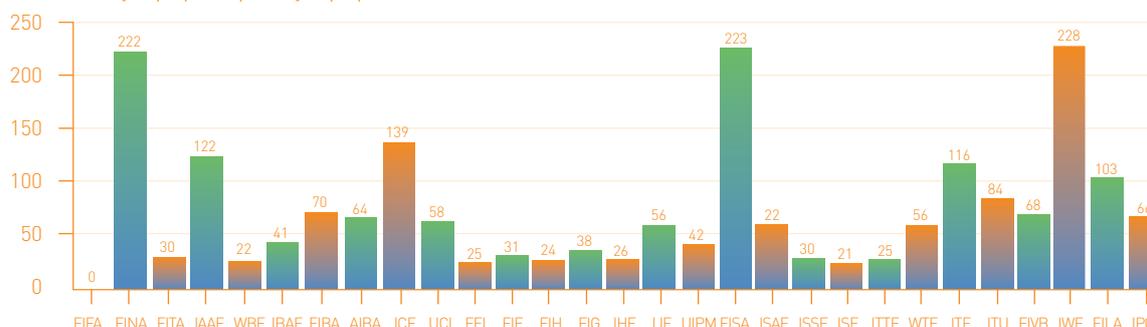
Le programme 2007 a donné lieu jusqu'ici à 38 résultats d'analyse anormaux. Neuf de ces résultats ont abouti jusqu'ici à des violations des règles antidopage et à des suspensions de deux ans.

Contrôles hors compétition de l'AMA 2007: Résultats d'analyse anormaux	
S1 (Agents anabolisants)	10
S3 (Béta-2 agonistes)	1
S4 (Anti-œstrogène)	2
S5 (Diurétiques et autres agents masquants)	5
T/E élevés	20
Refus	7
TOTAL	45

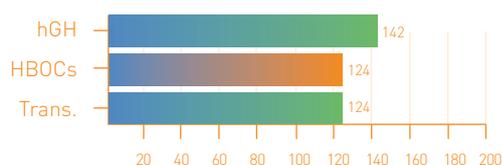
Contrôles hors compétition de l'AMA 2007: Résumé	
Contrôles de l'urine	2898
Contrôles du sang	265
Sports	42
Pays	76
Nationalités	110

2007 – Contrôles du dopage hors compétition

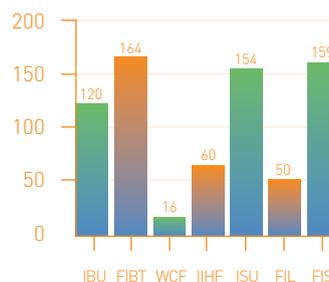
FI olympiques/paralympiques d'été (échantillons d'urine)



Analyses sanguines (Transfusions/hGH/HBOCs)



FI olympiques d'hiver (échantillons d'urine)



FI reconnues (échantillons d'urine)



FÉDÉRATIONS D'ÉTÉ

AIBA Association Internationale de Boxe
 FEI Fédération Équestre Internationale
 FIBA Fédération Internationale de Basketball
 FIE Fédération Internationale d'Esgrime
 FIFA Fédération Internationale de Football Association
 FIG Fédération Internationale de Gymnastique
 FIH Fédération Internationale de Hockey
 FILA Fédération Internationale des Lutttes Associées
 FINA Fédération Internationale de Natation
 FISA Fédération Internationale des Sociétés d'Avion

FITA Fédération Internationale de Tir à l'Arc
 FIVB Fédération Internationale de Volleyball
 IAAF Association Int'le des Fédérations d'Athlétisme
 IBAF Fédération Internationale de Baseball
 IBF Fédération Internationale de Badminton
 ICF Fédération Internationale de Canoë
 IHF Fédération Internationale de Handball
 IJF Fédération Internationale de Judo
 IPC Comité International Paralympique
 ISAF Fédération Internationale de Voile

ISF Fédération Internationale de Softball
 ISSF Fédération Internationale de Tir
 ITF Fédération Internationale de Tennis
 ITTF Fédération Internationale de Tennis de Table
 ITU Union Internationale de Triathlon
 IWF Fédération Internationale d'Haltérophilie
 UCI Union Cycliste Internationale
 UIPM Union Internationale de Pentathlon Moderne
 WTF Fédération Mondiale de Taekwondo

FÉDÉRATIONS D'HIVER

FIBT Fédération Int'le de Bobsleigh et Tobogganing
 FIL Fédération Internationale de Luge
 FIS Fédération Internationale de Ski
 IBU Union Internationale de Biathlon
 IIHF Fédération Internationale de Hockey sur Glace
 ISU Union Internationale de Patinage
 WCF Fédération Mondiale de Curling

FÉDÉRATIONS RECONNUES

FIRS Fédération Internationale de Roller Sports
 IDSF Fédération Internationale de Danse Sportive
 IFNA Fédération Internationale des Associations de Netball
 IKF Fédération Internationale de Korfball
 ILS Fédération Internationale de Sauvetage Aquatique
 IOF Fédération Internationale de Course d'Orientation
 IRB International Rugby Board

RAPPORT OPÉRATIONNEL 2007

2007 a été une année record pour l'AMA en termes de collecte des contributions, puisque 96% des contributions budgétées des autorités publiques avaient été versés au 31 décembre 2007.

Malheureusement, 2007 a également vu un déclin marqué du dollar américain et des niveaux sans précédent pour le dollar canadien. Cela a évidemment eu un impact sur l'AMA, qui collecte ses contributions en dollars américains mais effectue une bonne partie de ses dépenses en dollars canadiens, notamment en ce qui concerne les coûts opérationnels du bureau de Montréal. Cet impact a été partiellement compensé par des dépôts du Trésor à intérêt élevé en dollars américains et une gestion financière prudente.

Les comptes 2007 montrent un excédent de revenus sur dépenses de 1,9 million USD. Il est important de noter que cet excédent dépasse le montant budgété principalement en raison de la collecte record des contributions, d'investissements prudents et de la méthode de comptabilisation des subventions de recherche. Celles-ci sont budgétées dans une année donnée, mais dépensées sur une période de deux à quatre ans. En 2007, 5,6 millions USD ont été dépensés pour la recherche, dont 1,3 million est lié à des projets de recherche 2007.

L'AMA a engagé 6,5 millions USD dans la recherche en 2007. Par conséquent, si l'entier du budget de recherche avait été dépensé pendant l'année, l'excédent de revenus sur dépenses serait en ligne avec le budget. Cela démontre clairement que l'AMA a atteint sa cible en 2007 et mené ses projets dans le cadre de son budget, en dépit de conditions difficiles sur le marché des devises.

Tel que prévu, les frais de procédures judiciaires ont dépassé le budget. Cela s'explique par une augmentation du nombre de cas dont l'AMA a fait appel devant le Tribunal arbitral du sport, et par l'aide apportée par l'AMA au cyclisme et à l'Agence antidopage des États-Unis dans le cas Landis. Le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de liquidités de 1,5 million USD allouée aux procédures judiciaires. Cela permettra à l'AMA de s'engager dans tous les cas qui le requièrent.

D'autres investissements en capital ont été effectués dans ADAMS (Système d'administration et de gestion antidopage), notre base de données pour la coordination des contrôles dans le monde. Ces investissements ont été effectués pour apporter des modifications au système et ainsi répondre aux exigences et aux besoins de nos divers partenaires. Nous sommes fiers d'avoir en place un système très efficace désormais adopté par plus de 40 organisations.

2007 a également été marqué par l'adoption du Code mondial antidopage révisé lors de la troisième Conférence mondiale sur le dopage dans le sport. L'exercice de révision du Code a connu un grand succès et entraîné des coûts légèrement supérieurs au budget.

La troisième Conférence mondiale, tenue à Madrid en novembre 2007, a également connu un grand succès, et ses coûts se sont révélés en-dessous du budget, principalement en raison de la contribution généreuse de nos hôtes espagnols.

FINANCES



Rapport de l'organe de révision
au Conseil de fondation
de l'Agence mondiale antidopage
Lausanne

Pricewaterhouse Coopers SA

Avenue C.F. Ramuz 45
Case postale 1172
1001 Lausanne
Tel: +41 (58) 792 81 00
Fax: +41 (58) 792 81 10

En notre qualité d'organe de révision selon l'article 14 des statuts, nous avons vérifié les comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du mouvement des fonds propres et annexe) de l'Agence mondiale antidopage pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2007.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au Conseil de fondation alors que notre mission consiste à vérifier ces comptes consolidés et à émettre une appréciation les concernant. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales de qualification et d'indépendance.

Notre révision a été effectuée selon les normes de la profession en Suisse, ainsi que selon les International Standards on Auditing. Ces normes requièrent de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes consolidés puissent être constatées avec une assurance raisonnable. Nous avons révisé les postes des comptes consolidés et les indications figurant dans ceux-ci en procédant à des analyses et à des examens par sondages. En outre, nous avons apprécié la manière dont ont été appliquées les règles relatives à la présentation des comptes, les décisions significatives en matière d'évaluation, ainsi que la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que notre révision constitue une base suffisante pour former notre opinion.

Selon notre appréciation, les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les International Financial Reporting Standards (IFRS) et sont conformes à la loi suisse.

PricewaterhouseCoopers SA

Felix Roth
Réviseur responsable

Etienne Hamoir

Lausanne, le 15 mai 2008

Annexe: Comptes annuels (bilan, état des activités, tableau de financement, état du mouvement des fonds propres et annexe)

Bilan au 31 décembre 2007

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2 A)

	Notes	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Actifs					
Actifs circulants					
Liquidités	4	14 258 325	22 224 235	16 159 836	27 086 920
Placements détenus jusqu'à leur échéance	5 a	5 150 000	3 774 393	5 836 812	4 600 234
Débiteurs	6	820 457	691 409	929 874	842 690
Autres actifs circulants	7	2 614 438	2 678 746	2 963 103	3 264 858
		<u>22 843 220</u>	<u>29 368 783</u>	<u>25 889 625</u>	<u>35 794 702</u>
Actifs à long terme					
Placements disponibles à la vente	5 b	9 136 399	-	10 354 843	-
Immobilisations corporelles	8	141 741	81 328	160 644	99 123
Immobilisations incorporelles	9	1 744 719	1 494 482	1 977 397	1 821 476
		<u>11 022 859</u>	<u>1 575 810</u>	<u>12 492 884</u>	<u>1 920 599</u>
Total des actifs		<u>33 866 079</u>	<u>30 944 593</u>	<u>38 382 509</u>	<u>37 715 301</u>
Passifs et fonds propres					
Engagements à court terme					
Créanciers		260 650	340 125	295 411	414 545
Charges à payer	10	2 182 976	1 518 537	2 474 101	1 850 794
Contributions reçues d'avance		1 657 803	1 422 759	1 878 890	1 734 060
Total des passifs		<u>4 101 429</u>	<u>3 281 421</u>	<u>4 648 402</u>	<u>3 999 399</u>
Fonds propres					
Capital de fondation	11	4 411 656	4 102 391	5 000 000	5 000 000
Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD		(405 156)	(95 891)	-	-
Différences de conversion cumulées		-	-	(3 916 795)	(1 437 770)
Réserve pour litiges	12	1 500 000	-	1 700 042	-
Gains cumulatifs sur placements disponibles à la vente		202 433	-	229 429	-
Excédent de revenus sur dépenses reporté					
Excédent de revenus sur dépenses reporté à l'ouverture		23 656 672	19 372 780	30 153 672	24 751 213
Transfert à la réserve pour litiges		(1 500 000)	-	(1 700 042)	-
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice		1 899 045	4 283 892	2 267 801	5 402 459
Total des fonds propres		<u>29 764 650</u>	<u>27 663 172</u>	<u>33 734 107</u>	<u>33 715 902</u>
Total des passifs et des fonds propres		<u>33 866 079</u>	<u>30 944 593</u>	<u>38 382 509</u>	<u>37 715 301</u>

État des activités pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2 A)

	Notes	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Revenus					
Contributions annuelles	13	22 696 853	22 713 833	27 104 095	28 644 638
Subventions	14	1 451 390	1 377 124	1 733 219	1 736 705
Autres revenus	15	260 055	164 401	310 552	207 328
Total des revenus		24 408 298	24 255 358	29 147 866	30 588 671
Dépenses opérationnelles					
Salaires et autres charges de personnel	16	6 999 274	6 133 479	8 358 383	7 734 991
Frais de voyage et de logement		3 258 148	3 107 059	3 890 810	3 918 343
Information et communication		103 706	72 173	123 843	91 018
Contributions à d'autres institutions		-	2 347	-	2 960
Frais de tests		1 677 543	2 175 576	2 003 286	2 743 640
Frais d'accréditation		229 726	220 623	274 334	278 230
Subventions de projets de recherche	17	5 692 853	4 016 847	6 798 283	5 065 685
Éducation		11 332	(12 234)	13 532	(15 428)
Frais de consultants sur projets		1 452 494	949 394	1 734 537	1 197 290
Frais administratifs		2 728 408	2 777 397	3 258 206	3 502 603
Frais informatiques		1 513 660	1 359 663	1 807 580	1 714 684
Amortissements des actifs immobilisés		643 917	432 184	768 952	545 031
		24 311 061	21 234 508	29 031 746	26 779 047
Excédent de revenus sur dépenses avant produits financiers		97 237	3 020 850	116 120	3 809 624
Produits financiers (charges)					
Intérêts		1 311 514	1 056 722	1 566 182	1 332 643
Frais bancaires		(77 024)	(16 315)	(91 980)	(20 575)
Gains de change nets		567 318	222 635	677 479	280 767
		1 801 808	1 263 042	2 151 681	1 592 835
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice		1 899 045	4 283 892	2 267 801	5 402 459

Tableau de financement pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2 A)

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Activités opérationnelles				
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	1 899 045	4 283 892	2 267 801	5 402 459
Utilisation de la provision pour débiteurs douteux	-	(685 142)	-	(898 639)
Amortissements des actifs immobilisés	643 917	432 184	768 952	545 031
Intérêts	(1 311 514)	(1 056 722)	(1 566 182)	(1 332 643)
Différences de change	(325)	23 043	(388)	29 060
Variation des				
Débiteurs	(129 048)	632 532	(154 106)	797 692
Autres actifs circulants	290 756	(395 886)	347 221	(499 256)
Créanciers	48 098	(543 675)	57 439	(685 634)
Charges à payer	664 439	474 849	793 458	598 837
Contributions reçues d'avance	235 044	(1 215 787)	280 683	(1 533 243)
Liquidités nettes générées par les activités opérationnelles	2 340 412	1 949 288	2 794 878	2 423 664
Activités d'investissement				
Acquisition d'immobilisations corporelles	(120 293)	(43 482)	(143 654)	(54 836)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(961 847)	(582 086)	(1 148 617)	(734 074)
Intérêts reçus	1 085 066	1 041 317	1 295 763	1 313 215
Acquisition d'actifs financiers	(17 083 966)	(21 781 393)	(20 401 306)	(27 468 729)
Produits sur disposition d'actifs financiers	6 774 718	20 379 128	8 090 223	25 700 319
Liquidités nettes utilisées pour les activités d'investissement	(10 306 322)	(986 516)	(12 307 591)	(1 244 105)
Augmentation (diminution) des liquidités	(7 965 910)	962 772	(9 512 713)	1 179 559
Effets des modifications de cours de change	-	(27 789)	(1 414 371)	(2 072 911)
Liquidités au début de l'exercice	22 224 235	21 289 252	27 086 920	27 980 272
Liquidités à la fin de l'exercice	14 258 325	22 224 235	16 159 836	27 086 920

État du mouvement des fonds propres pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007

(en francs suisses avec montants en dollars US audités à titre d'information complémentaire – note 2 A)

	Capital de fondation USD	Excédent de revenus sur dépenses reporté USD	Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD	Réserve pour litiges USD	Gains cumulatifs sur placements disponibles à la vente USD	Total USD
Solde au 1^{er} janvier 2006	3 804 336	19 372 780	202 164	-	-	23 379 280
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	4 283 892	-	-	-	4 283 892
Mouvement de change	298 055	-	(298 055)	-	-	-
Total des produits (charges) de l'exercice	298 055	4 283 892	(298 055)	-	-	4 283 892
Solde au 31 décembre 2006 et au 1^{er} janvier 2007	4 102 391	23 656 672	(95 891)	-	-	27 663 172
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	1 899 045	-	-	-	1 899 045
Transfert à la réserve pour litiges	-	(1 500 000)	-	1 500 000	-	-
Gains sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	202 433	202 433
Mouvement de change	309 265	-	(309 265)	-	-	-
Total des produits (charges) de l'exercice	309 265	399 045	(309 265)	1 500 000	202 433	2 101 478
Solde au 31 décembre 2007	4 411 656	24 055 717	(405 156)	1 500 000	202 433	29 764 650

	Capital de fondation CHF	Excédent de revenus sur dépenses reporté CHF	Différences de conversion cumulées CHF	Réserve pour litiges CHF	Gains cumulatifs sur placements disponibles à la vente CHF	Total CHF
Solde au 1^{er} janvier 2006	5 000 000	24 751 213	975 967	-	-	30 727 180
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	5 402 459	-	-	-	5 402 459
Mouvement de change	-	-	(2 413 737)	-	-	(2 413 737)
Total des produits (charges) de l'exercice	-	5 402 459	(2 413 737)	-	-	2 988 722
Solde au 31 décembre 2006 et au 1^{er} janvier 2007	5 000 000	30 153 672	(1 437 770)	-	-	33 715 902
Excédent de revenus sur dépenses de l'exercice	-	2 267 801	-	-	-	2 267 801
Transfert à la réserve pour litiges	-	(1 700 042)	-	1 700 042	-	-
Gains sur placements disponibles à la vente	-	-	-	-	229 429	229 429
Mouvement de change	-	-	(2 479 025)	-	-	(2 479 025)
Total des produits (charges) de l'exercice	-	567 759	(2 479 025)	1 700 042	229 429	18 205
Solde au 31 décembre 2007	5 000 000	30 721 431	(3 916 795)	1 700 042	229 429	33 734 107

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

1. Activité

L'Agence mondiale antidopage (ci-après l'« AMA » ou l'« Agence ») domiciliée à Lausanne, en Suisse, est une Fondation à but non lucratif qui a été constituée à Lausanne le 10 novembre 1999 et est régie par les règles du Code civil suisse. Le 2 juin 2002, le bureau principal de l'AMA a été officiellement transféré à Montréal, selon une décision prise par le Conseil de fondation le 21 août 2001 à Tallinn (Estonie). Le bureau de Lausanne devient ainsi une succursale. Cependant, l'AMA reste une Fondation de droit suisse avec son siège inscrit à Lausanne, en Suisse.

La mission de l'AMA est de promouvoir et coordonner sur le plan international la lutte contre le dopage dans le sport sous toutes ses formes. L'Agence travaille en collaboration avec des organisations intergouvernementales, des gouvernements (ci-après les « autorités publiques ») et d'autres organisations privées et publiques engagées dans la lutte contre le dopage dans le sport, notamment le Comité International Olympique (CIO), les Fédérations Internationales (FI), les Comités Nationaux Olympiques (CNO) et les athlètes.

Depuis le 1er janvier 2002, le Mouvement olympique et les autorités publiques impliquées dans la mission de l'AMA participent en parts égales au financement de l'AMA. Auparavant, le Mouvement olympique contribuait exclusivement au financement de l'AMA.

2. Base de présentation et résumé des principes comptables essentiels

A. Base de présentation et modifications des principes comptables

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil de fondation de l'AMA le 11 mai 2008 et ne peuvent plus être modifiés après leur approbation. Les états financiers de l'Agence mondiale antidopage pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2007 ont été préparés selon les Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards (IFRS)). Les comptes de l'AMA sont maintenus en accord avec le droit suisse.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique. La préparation des états financiers conformément aux normes IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables de l'AMA. En particulier, les domaines pour lesquels les enjeux sont plus élevés en termes de jugement ou de complexité sont la définition de la monnaie fonctionnelle et la comptabilisation des subventions de projets de recherche décrits ci-dessous.

Les changements aux normes IFRS qui sont entrés en vigueur en 2007 et qui ont eu une incidence sur l'AMA sont relatifs à IFRS 7 « Instruments financiers – présentation » ainsi qu'à l'amendement complémentaire de IAS 1, « Présentation des états financiers – informations à fournir concernant le capital », qui introduisent de nouvelles normes de présentation relativement aux instruments financiers et à la gestion du capital. Ils n'ont aucune incidence sur le classement et l'évaluation des instruments financiers de l'AMA ou de la présentation des comptes créditeurs.

Le dollar US a été adopté comme monnaie fonctionnelle étant donné que la majeure partie des activités (les encaissements comme les dépenses) sont réalisées en dollars US. La monnaie de présentation est le franc suisse pour satisfaire aux exigences légales suisses. Les actifs et les passifs sont convertis du dollar US au franc suisse aux taux en vigueur à la date de clôture. Le capital de fondation en francs suisses est maintenu au taux historique. Le capital de fondation est présenté au taux de clôture en dollars US. La différence de change qui en découle est enregistrée dans l'Ajustement de conversion sur capital de fondation en USD dans les fonds propres. L'état des activités est converti au taux moyen de l'exercice. Toutes les différences de change résultant de ces conversions sont enregistrées dans le compte de Différences de conversion cumulées. Le tableau de financement est converti au taux moyen de l'exercice. La différence de change en résultant est présentée séparément dans le tableau de financement.

Les chiffres en dollars US sont inclus à titre d'information complémentaire.

B. Conversion des monnaies étrangères

Les revenus et les dépenses en monnaies étrangères sont comptabilisés aux taux de change en vigueur à la date des transactions. Les gains et les pertes générés par le règlement de ces transactions et par la conversion des actifs et des passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés dans l'état des activités. Les éléments non monétaires libellés en monnaies étrangères, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le taux de change en vigueur à la date de la transaction.

C. Liquidités

Les liquidités se composent de la trésorerie et des dépôts bancaires librement disponibles ayant une échéance jusqu'à trois mois.

D. Instruments financiers

L'Agence classe ses actifs financiers dans les catégories suivantes : actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances, placements disponibles à la vente, et instruments financiers à la juste valeur aux profits ou pertes. Le classement dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers. La direction détermine le classement de ses actifs financiers lors de la comptabilisation initiale et reconsidère leur désignation à chaque date de clôture.

(a) Placements détenus jusqu'à leur échéance

Les placements détenus jusqu'à leur échéance sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables, d'une échéance fixe que l'AMA a l'intention manifeste et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance. Les actifs financiers rattachés à cette catégorie sont inclus dans les actifs circulants, s'ils ont une échéance de moins de 12 mois après la date du bilan, sinon dans les actifs à long terme.

(b) Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés à paiements déterminés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Ils sont inclus dans les actifs courants, hormis ceux dont l'échéance est supérieure à 12 mois après la date du bilan. Ces derniers sont classés dans les actifs non courants. Les prêts et créances sont comptabilisés au bilan, au poste Débiteurs.

(c) Actifs disponibles à la vente

Les actifs disponibles à la vente ne sont pas des dérivés et sont soit désignés dans cette catégorie ou encore ils ne se qualifient pas dans une autre catégorie. Ils sont inclus dans les actifs à long terme sauf si la direction a l'intention d'en disposer au cours des 12 mois suivant la date du bilan. Les actifs financiers disponibles à la vente sont comptabilisés au bilan, au poste Placements disponibles à la vente.

Lorsque les actifs désignés comme étant disponibles à la vente sont vendus ou dévalués, les ajustements cumulés de juste valeur reconnus dans les fonds propres sont inclus dans l'état des activités comme « Gains et pertes sur placements ».

Les intérêts sur les placements désignés comme étant disponibles à la vente sont calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif et sont enregistrés dans l'état des activités dans la catégorie produits financiers.

La juste valeur des placements cotés est établie selon le cours acheteur actuel. Lorsque le marché, pour un actif financier, n'est pas actif (et pour les placements non cotés), l'AMA établit la juste valeur en utilisant des techniques d'évaluation. Ces dernières incluent l'utilisation de récentes transactions sans lien de dépendance, des références à d'autres instruments qui sont substantiellement les mêmes, l'analyse de flux de trésorerie actualisés et des modèles d'évaluation des options faisant un usage maximal des données du marché et reposant autant que possible sur les données propres à l'entité.

L'AMA s'assure, à chaque date du bilan, qu'il y a une évidence objective que les actifs financiers ou que chaque groupe d'actifs financiers ne doivent pas être dévalués. Lorsque cette situation est présente pour des actifs financiers disponibles à la vente, la perte cumulative, mesurée par la différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur actuelle, déduction faite de toute dévaluation des actifs financiers enregistrée précédemment dans l'état des activités, est retirée des fonds propres et enregistrée dans l'état des activités.

Les achats et les ventes courants d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de règlement. Les actifs détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et ensuite comptabilisés à leur coût amorti, déduction faite de la provision pour créances douteuses ou de leur dépréciation, selon le cas. L'AMA évalue à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation d'un actif financier. Les actifs financiers sont sortis du bilan lorsque les droits de percevoir un flux de trésorerie découlant de ces actifs ont expiré ou ont été cédés et que l'AMA a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

(d) Instruments financiers à la juste valeur aux profits ou pertes

L'Agence utilise des colliers afin de gérer les fluctuations de taux de change. L'AMA n'utilise pas les dérivés à des fins de transactions ou des fins spéculatives. Ces instruments sont désignés comme « instruments financiers à la juste valeur aux profits ou pertes ». L'Agence applique la méthode de la comptabilisation à la juste valeur en enregistrant un actif ou un passif au bilan et enregistre les variations de juste valeur dans l'État des activités pour la période courante. La juste valeur de ces instruments est basée sur les prix du marché.

E. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Matériel informatique.....	2,5 ans
Matériel de bureau.....	4 ans
Améliorations locatives.....	5 ans

F. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au coût d'acquisition, déduction faite des amortissements cumulés. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire basée sur la durée de vie utile des immobilisations, comme suit :

Logiciel ADAMS (Anti-Doping Administration & Management System).....	4 ans
--	-------

L'ensemble des coûts engagés pour acquérir et mettre en place les logiciels achetés est capitalisé.

G. Crédits-bails

La location de matériel informatique et de logiciels pour lesquels les avantages et les risques inhérents à la propriété ont été effectivement transférés à l'Agence sont classés comme des crédits-bails financiers. Les crédits-bails financiers sont comptabilisés à la date du contrat au plus faible de la juste valeur du bien loué ou de la valeur actuelle des paiements minimaux. Chaque paiement est alloué entre la dette et les charges financières pour obtenir un taux constant sur le solde du financement dû. Les intérêts du coût de financement sont imputés à l'état des activités sur la période de location. Les crédits-bails pour lesquels une part importante des avantages et des risques inhérents à la propriété est conservée par le bailleur sont classés comme des crédits-bails opérationnels, auquel cas les paiements sont imputés à l'état des activités sur une base linéaire durant la période de location. L'AMA n'a à l'heure actuelle aucun crédit-bail financier.

H. Constatation des revenus

Contributions annuelles

Les contributions annuelles des autorités publiques participant à la lutte contre le dopage dans le sport et du Mouvement olympique sont constatées à titre de revenu dans la période au cours de laquelle elles sont dues.

Les versements reçus en avance liés au budget du prochain exercice sont différés au prochain exercice.

Les contributions annuelles qui n'ont pas été payées à la fin de l'exercice ne seront constatées que lorsqu'elles seront encaissées.

Produits financiers

Les intérêts créanciers sont constatés sur la base de leur rendement effectif.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

Subventions

Les subventions sont constatées à titre de revenu lorsqu'il y a une garantie suffisante que les subventions seront reçues et que l'AMA se conformera à toutes les conditions requises.

Autres

Les frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation sont constatés à la date de paiement, date à laquelle l'accréditation prend effet.

I. Impôts sur le bénéfice

L'AMA est exemptée du paiement d'impôts sur le bénéfice.

J. Subventions de projets de recherche

Les subventions de projets de recherche sont accordées pour des projets précis et payées par l'AMA annuellement. Un paiement initial de 80 % du montant accordé est effectué, de même qu'un paiement du solde de 20 % à l'obtention du rapport annuel du projet de recherche. Ces subventions couvrent une période de recherche de 12 mois. Elles sont constatées à titre de charge sur une base linéaire à partir de la date à laquelle le montant est dû et selon les conditions du contrat.

K. Normes, interprétations et amendements aux normes existantes non encore en vigueur

Certaines nouvelles normes, amendements ou interprétations de normes existantes ont été publiés et seront obligatoires pour l'AMA pour la période comptable commençant le ou après le 1er janvier 2008 et les périodes ultérieures. Présentement, l'AMA considère qu'aucun d'entre eux n'aura une incidence sur ses états financiers, à l'exception de IAS 1 (amendement) – Présentation des instruments financiers (en vigueur à compter du 1er janvier 2009). Cet amendement touche la présentation des changements aux fonds propres et de l'état des revenus et pertes reconnus, mais n'a aucune incidence sur la reconnaissance, la mesure et la présentation de transactions spécifiques ou autres requis par d'autres IFRS.

L. Informations comparatives

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés pour être conformes à la présentation de l'exercice courant.

3. Gestion du risque financier

1. Facteurs de risque financier

De par ses activités internationales, l'AMA est exposée aux risques financiers, de variations des taux de change et des taux d'intérêt suivants.

La gestion du risque est assurée par la direction en fonction des politiques approuvées par le Conseil de fondation. La direction identifie, évalue et s'assure de couvrir les risques financiers.

(a) Risque de change

L'AMA est exposée au risque de change principalement en raison du fait que la plupart de ses revenus sont générés en dollars US, alors que ses dépenses opérationnelles sont essentiellement en dollars US et en dollars canadiens. Au 31 décembre 2007, l'AMA a utilisé des colliers et des dépôts bancaires en dollars US, en francs suisses et en euros pour réduire partiellement l'exposition au risque.

Au 31 décembre 2007, si le CAD s'était déprécié de 5 % comparativement au USD et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent de revenus sur dépenses de l'exercice aurait été de 77 600 CHF (68 500 USD) (296 000 CHF (261 150 USD) en 2006) inférieur, principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités nominées en dollars canadiens. L'excédent de revenus sur dépenses est plus sensible en 2006 qu'en 2007 aux mouvements du taux de change du USD en raison du montant plus important de liquidités nominées en CAD.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

Au 31 décembre 2007, si le CHF s'était déprécié de 2 % comparativement au USD et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'excédent de revenus sur dépenses de l'exercice aurait été de 22 191 CHF (19 580 USD) (23 857 CHF (21 050 USD) en 2006) inférieur, principalement en raison des pertes de change sur la conversion des liquidités nominées en francs suisses.

(b) Risque de taux d'intérêt

L'AMA est exposée au risque de taux d'intérêt par l'incidence des variations de taux sur les actifs portant intérêt. Au 31 décembre 2007, les seuls actifs portant intérêt à l'AMA sont les liquidités, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les placements disponibles à la vente.

Au 31 décembre 2007, si le taux d'intérêt avait été de 0,25 % inférieur et que toutes les autres variables avaient été constantes, les fonds propres auraient été de 42 700 CHF (37 700 USD) (néant en 2006) supérieurs, en raison d'une augmentation de la juste valeur des obligations désignées comme étant disponibles à la vente.

(c) Risque de liquidité

L'AMA a besoin de maintenir un niveau de liquidités suffisamment élevé pour financer ses activités courantes. En l'absence de facilités de financement bancaire, elle dépend du versement régulier des contributions de la part des parties concernées pour satisfaire ses besoins en liquidités.

(d) Risque de crédit

La plupart des revenus de l'AMA sont générés par les contributions qui sont constatées dans l'état des activités au moment de l'encaissement. Les revenus générés par les subventions sont estimés recouvrables dans leur totalité par l'AMA. L'AMA a des directives destinées à limiter son exposition au risque de crédit et d'investissement. L'AMA est exposée à un risque minimal de ses comptes débiteurs en raison du fait que les montants importants proviennent du gouvernement du Québec pour les taxes sur la valeur ajoutée (TVQ) et des impôts anticipés à récupérer. Les liquidités, les placements détenus jusqu'à leur échéance et les placements disponibles à la vente sont placés auprès d'importantes banques.

Le tableau ci-dessous indique le solde des trois principales banques à la date du bilan.

Banque	Cote	2007 Solde		Cote	2006 Solde	
		USD	CHF		USD	CHF
UBS	Aa1	15 785 788	17 890 981	Aaa	21 700 715	26 448 831
LODH	AA-	10 425 573	11 815 927	AA-	-	-
Scotia	Aa1	2 271 742	2 582 635	Aa1	4 250 992	5 181 109
		<u>28 483 103</u>	<u>32 289 543</u>		<u>25 951 707</u>	<u>31 629 940</u>

2. Estimation de la juste valeur

Au 31 décembre 2007, la juste valeur des liquidités, des placements détenus jusqu'à leur échéance, des débiteurs et autres actifs circulants, ainsi que des créanciers, des charges à payer et des contributions reçues d'avance ne différerait pas de façon importante de leur valeur comptable en raison de leur échéance proche de la date du bilan. Au 31 décembre 2007, aucun actif financier n'était dévalué ou échu.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

4. Liquidités

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Liquidités en espèces	3 889 859	4 302 289	4 408 616	5 243 635
Dépôts bancaires jusqu'à trois mois				
en dollars US	8 650 000	14 400 000	9 803 577	17 550 734
en dollars canadiens	781 788	3 258 024	886 048	3 970 883
en francs suisses	352 933	-	400 000	-
en euros	583 745	263 922	661 595	321 668
	<u>14 258 325</u>	<u>22 224 235</u>	<u>16 159 836</u>	<u>27 086 920</u>

Les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes, et soumis aux taux d'intérêt actuels sur des dépôts à terme jusqu'à trois mois et sur des comptes courants pour les liquidités en espèces.

5. Placements

5a Placements détenus jusqu'à leur échéance

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Dépôts bancaires de plus de trois mois				
en dollars US	5 150 000	2 000 000	5 836 812	2 437 602
en dollars canadiens	-	1 114 587	-	1 358 460
en euros	-	659 806	-	804 172
	<u>5 150 000</u>	<u>3 774 393</u>	<u>5 836 812</u>	<u>4 600 234</u>

Les dépôts bancaires sont placés dans d'importantes banques suisses et canadiennes, et soumis aux taux d'intérêt actuels sur des dépôts à terme de trois à douze mois.

5b Placements disponibles à la vente

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Obligations en dollars US	7 682 019	-	8 706 505	-
Produits structurés en dollars US	1 454 380	-	1 648 338	-
	<u>9 136 399</u>	<u>-</u>	<u>10 354 843</u>	<u>-</u>

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

5c Instruments financiers par catégorie

Au 31 décembre 2007

	Prêts et créances		Détenus jusqu'à leur échéance		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs selon le bilan								
Actifs circulants								
Liquidités	14 258 325	16 159 836	-	-	-	-	14 258 325	16 159 836
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	5 150 000	5 836 812	-	-	5 150 000	5 836 812
Débiteurs	820 457	929 874	-	-	-	-	820 457	929 874
Actifs à long terme								
Placements disponibles à la vente	-	-	-	-	9 136 399	10 354 843	9 136 399	10 354 843
Total	15 078 782	17 089 710	5 150 000	5 836 812	9 136 399	10 354 843	29 365 181	33 281 365

Au 31 décembre 2006

	Prêts et créances		Détenus jusqu'à leur échéance		Disponibles à la vente		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Actifs selon le bilan								
Actifs circulants								
Liquidités	22 224 235	27 086 920	-	-	-	-	22 224 235	27 086 920
Placements détenus jusqu'à leur échéance	-	-	3 774 393	4 600 234	-	-	3 774 393	4 600 234
Débiteurs	691 409	842 690	-	-	-	-	691 409	842 690
Total	22 915 644	27 929 610	3 774 393	4 600 234	-	-	26 690 037	32 529 844

6. Débiteurs

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Débiteurs TVQ	340 063	173 958	385 414	212 020
Impôt anticipé à récupérer	189 514	339 588	214 788	413 890
Autres débiteurs	68 449	66 834	77 577	81 458
Garantie de loyer et cautions	204 301	111 029	231 547	135 322
Intérêts à recevoir sur placements à long terme	18 130	-	20 548	-
	820 457	691 409	929 874	842 690

Le poste Garantie de loyer et cautions comprend un solde de liquidités de 226 672 CHF (200 000 USD) (104 497 CHF (85 738 USD) en 2006) limité dans l'utilisation, étant donné qu'il sert de garantie pour les frais de cartes de crédit de l'Agence. Les dépôts de garantie pour les locaux du bureau régional d'Uruguay et l'appartement du directeur de ce bureau se chiffrent à 4 875 CHF (4 301 USD) (3 630 CHF (2 979 USD) en 2006). Le dépôt de garantie pour le bureau de Lausanne se chiffrait à 27 195 CHF (22 312 USD) en 2006.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

7. Autres actifs circulants

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Charges payées d'avance	617 924	532 093	700 331	648 516
Charges payées d'avance – Jeux Olympiques	88 662	-	100 486	-
Intérêts courus	308 453	82 005	349 589	99 948
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2001	-	119 564	-	145 725
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2002	18 667	-	21 156	-
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2003	-	8 447	-	10 295
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2004	157 429	371 796	178 424	453 145
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2005	171 027	582 828	193 835	710 351
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2006	407 689	967 733	462 059	1 179 474
Subventions de recherche scientifique payées d'avance 2007	805 429	-	912 843	-
Programme de surveillance payé d'avance	38 360	-	43 476	-
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2006	-	14 280	-	17 404
Subventions de recherche en sciences sociales payées d'avance 2007	798	-	904	-
	<u>2 614 438</u>	<u>2 678 746</u>	<u>2 963 103</u>	<u>3 264 858</u>

8. Immobilisations corporelles

	Matériel informatique		Matériel de bureau		Améliorations locatives		Total	
	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF	USD	CHF
Exercice clos le 31 décembre 2006								
Valeur comptable nette à l'ouverture	53 782	70 687	44 474	58 450	-	-	98 256	129 137
Acquisitions	8 501	10 361	28 379	34 588	13 093	15 958	49 973	60 907
Amortissements	(42 739)	(53 899)	(23 944)	(30 195)	(218)	(275)	(66 901)	(84 369)
Différences de change	-	(3 329)	-	(3 232)	-	9	-	(6 552)
Valeur comptable nette à la clôture	19 544	23 820	48 909	59 611	12 875	15 692	81 328	99 123
Au 31 décembre 2006								
Coût	439 015	587 302	1 081 759	1 484 901	13 093	15 958	1 533 867	2 088 161
Amortissements cumulés	(419 471)	(557 501)	(1 032 850)	(1 346 894)	(218)	(275)	(1 452 539)	(1 904 670)
Différences de change	-	(5 981)	-	(78 396)	-	9	-	(84 368)
Valeur comptable nette	19 544	23 820	48 909	59 611	12 875	15 692	81 328	99 123
Exercice clos le 31 décembre 2007								
Valeur comptable nette à l'ouverture	19 544	23 820	48 909	59 611	12 875	15 692	81 328	99 123
Acquisitions	-	-	40 506	45 908	73 296	83 071	113 802	128 979
Amortissements	(15 185)	(18 134)	(23 410)	(27 955)	(14 794)	(17 667)	(53 389)	(63 756)
Différences de change	-	(746)	-	(2 756)	-	(200)	-	(3 702)
Valeur comptable nette à la clôture	4 359	4 940	66 005	74 808	71 377	80 896	141 741	160 644
Au 31 décembre 2007								
Coût	439 015	587 302	1 122 265	1 530 809	86 389	99 029	1 647 669	2 217 140
Amortissements cumulés	(434 656)	(575 635)	(1 056 260)	(1 374 849)	(15 012)	(17 942)	(1 505 928)	(1 968 426)
Différences de change	-	(6 727)	-	(81 152)	-	(191)	-	(88 070)
Valeur comptable nette	4 359	4 940	66 005	74 808	71 377	80 896	141 741	160 644

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

9. Immobilisations incorporelles

	Logiciels	
	USD	CHF
Exercice clos le 31 décembre 2006		
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 169 316	1 536 821
Acquisitions	690 449	841 520
Amortissements	(365 283)	(460 662)
Différences de change	-	(96 203)
Valeur comptable nette à la clôture	1 494 482	1 821 476
Au 31 décembre 2006		
Coût	2 013 514	2 421 193
Amortissements cumulés	(519 032)	(650 176)
Différences de change	-	50 459
Valeur comptable nette	1 494 482	1 821 476
Exercice clos le 31 décembre 2007		
Valeur comptable nette à l'ouverture	1 494 482	1 821 476
Acquisitions	840 765	952 891
Amortissements	(590 528)	(705 196)
Différences de change	-	(91 774)
Valeur comptable nette à la clôture	1 744 719	1 977 397
Au 31 décembre 2007		
Coût	2 854 279	3 374 084
Amortissements cumulés	(1 109 560)	(1 355 372)
Différences de change	-	(41 315)
Valeur comptable nette	1 744 719	1 977 397

Le montant total des immobilisations incorporelles est lié au projet ADAMS et à d'autres logiciels. Il représente la base du logiciel nécessaire pour satisfaire aux exigences du Code mondial antidopage concernant le suivi et la gestion des activités de contrôle par ADAMS. Cet actif incorporel permet un suivi et une gestion plus efficaces des tests.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

10. Charges à payer

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Passifs transitoires	1 435 318	986 525	1 626 734	1 202 377
Subventions de recherche scientifique 2001 à payer	-	102 668	-	125 132
Subventions de recherche scientifique 2002 à payer	-	106 580	-	129 900
Subventions de recherche scientifique 2003 à payer	8 083	6 083	9 161	7 414
Subventions de recherche scientifique 2004 à payer	193 721	147 043	219 556	179 216
Subventions de recherche scientifique 2005 à payer	244 429	157 847	277 026	192 384
Subventions de recherche scientifique 2006 à payer	285 986	-	324 126	-
Programme de surveillance à payer	-	1 800	-	2 194
Subventions de recherche en sciences sociales 2005 à payer	500	9 048	567	11 028
Subventions de recherche en sciences sociales 2006 à payer	7 280	943	8 251	1 149
Subventions de recherche en sciences sociales 2007 à payer	7 659	-	8 680	-
	<u>2 182 976</u>	<u>1 518 537</u>	<u>2 474 101</u>	<u>1 850 794</u>

11. Capital de fondation

Le capital de fondation est défini dans la constitution comme étant un montant fixe de 5 000 000 CHF.

12. Réserve pour litiges

Le Conseil de fondation de l'AMA a approuvé une réserve de 1 500 000 USD pour les litiges. Ceci permettra à l'Agence de s'impliquer dans les poursuites si nécessaire.

13. Contributions annuelles

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
2002 Autorités publiques et gouvernements	922	895	1 101	1 129
2002 Comité International Olympique (CIO)	-	867	-	1 093
2003 Autorités publiques et gouvernements	1 070	1 302	1 278	1 642
2003 Comité International Olympique (CIO)	7 354	1 302	8 782	1 642
2004 Autorités publiques et gouvernements	42 731	27 441	51 028	34 606
2004 Comité International Olympique (CIO)	35 377	27 441	42 246	34 606
2005 Autorités publiques et gouvernements	25 091	270 972	29 963	341 725
2005 Comité International Olympique (CIO)	25 119	1 464 688	29 997	1 847 132
2006 Autorités publiques et gouvernements	370 169	10 463 561	442 048	13 195 700
2006 Comité International Olympique (CIO)	372 428	10 455 364	444 746	13 185 363
2007 Autorités publiques et gouvernements	11 036 183	-	13 179 173	-
2007 Comité International Olympique (CIO)	10 780 409	-	12 873 733	-
	<u>22 696 853</u>	<u>22 713 833</u>	<u>27 104 095</u>	<u>28 644 638</u>

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

14. Subventions

L'AMA bénéficie du soutien important de deux gouvernements. Le gouvernement canadien accorde à l'AMA une subvention en espèces d'un montant total de 10 000 000 CAD, indexés sur une durée de 10 ans, et exempté l'AMA de tout impôt sur le revenu. Le gouvernement du Québec accorde également 5 000 000 CAD, indexés sur une période de 10 ans. Les subventions sont en fait payées en une fois par une organisation, Montréal International, formée des deux gouvernements susmentionnés. Les subventions sont soumises aux conditions suivantes : l'AMA maintient son siège opérationnel permanent à Montréal, maintient un minimum de 17 à 25 employés, fournit ses comptes trimestriels non audités, ses comptes annuels audités et ses budgets et rapports d'activité, et continue la mission qu'elle s'est fixée. Le but de ces subventions gouvernementales est d'encourager et de soutenir à long terme les activités de l'AMA.

En 2002, la subvention totale était de 2 533 440 CHF (1 828 011 USD) représentant le versement initial. Les versements restants, en dollars canadiens, sont répartis de façon égale sur neuf ans.

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Montant total de la subvention de Montréal International	1 451 390	1 377 124	1 733 219	1 736 705

15. Autres revenus

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Frais d'accréditation de laboratoires et de réaccréditation	247 555	148 421	295 625	187 176
Surveillance du Code	10 000	14 980	11 942	18 891
Exemption pour usage thérapeutique	2 500	1 000	2 985	1 261
	<u>260 055</u>	<u>164 401</u>	<u>310 552</u>	<u>207 328</u>

16. Salaires et autres charges de personnel

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Salaires	4 068 732	3 625 798	4 858 792	4 572 529
Charges sociales et autres avantages salariaux	2 804 199	2 322 173	3 348 715	2 928 515
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations et dépense	82 177	73 568	98 134	92 778
Personnel temporaire	15 408	14 539	18 400	18 335
Frais de recrutement	28 758	97 401	34 342	122 834
	<u>6 999 274</u>	<u>6 133 479</u>	<u>8 358 383</u>	<u>7 734 991</u>

Le nombre de personnes employées était de 59 au 31 décembre 2007 (57 personnes employées en 2006).

Engagements de prévoyance

La plupart des employés de l'AMA sont basés au bureau de Montréal. L'AMA accorde à tous ses employés un pourcentage de leur salaire comme contribution à leur plan de prévoyance. Étant donné que l'AMA n'a pas d'autre obligation une fois le paiement effectué, ces coûts sont considérés comme des avantages extrasalariaux annexés et sont inclus dans Salaires et autres charges de personnel à l'état des activités durant la période au cours de laquelle ils sont réalisés. Les engagements de prévoyance pour les employés de l'AMA à Tokyo sont couverts par le gouvernement japonais. Pour les employés de son bureau en Afrique du Sud, l'AMA contribue avec ses employés au plan de pension gouvernemental. Pour les employés de l'AMA en Suisse, l'obligation de retraite se qualifie comme un plan de prévoyance de primauté des prestations. Ce dernier est financé par l'AMA et les employés concernés par l'entremise d'une fondation financièrement indépendante. En raison du petit nombre d'employés concernés par ce plan, aucune valorisation actuarielle n'a été effectuée pour des raisons de matérialité.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

17. Subventions de projets de recherche

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Subventions de recherche scientifique comptabilisées	5 552 246	3 919 825	6 630 373	4 943 330
Subventions de recherche en sciences sociales comptabilisées	140 607	109 281	167 910	137 815
Remboursements reçus sur annulation de projets	-	(12 259)	-	(15 460)
Total de la dépense des subventions de projets de recherche	5 692 853	4 016 847	6 798 283	5 065 685
Subventions de projets de recherche payées				
Subventions de projets de recherche comptabilisées	5 692 853	4 016 847	6 798 283	5 065 685
Subventions de projets de recherche annulés	-	12 259	-	15 460
Paiements d'avance (mouvement)	(465 238)	669 615	(555 577)	844 458
Charges à payer (mouvement)	(215 649)	(45 851)	(257 523)	(57 823)
Total des subventions de projets de recherche payées	5 011 966	4 652 870	5 985 183	5 867 780

18. Transactions avec des parties liées

Les transactions avec des autorités publiques et d'autres organisations, y compris le Mouvement olympique, sont présentées séparément dans ces états financiers. Les membres du Conseil de fondation, le président et le Comité exécutif de l'AMA ne sont pas rémunérés par l'Agence. Toutefois, l'AMA couvre l'ensemble des dépenses liées à l'accomplissement de leurs tâches, en particulier les frais de voyage, d'hébergement et de repas et les indemnités journalières pour frais. Ces dépenses sont incluses dans la rubrique Frais de voyage et de logement à l'état des activités.

Rémunération de la direction opérationnelle

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Salaires	1 877 449	1 616 763	2 242 009	2 038 916
Bénéfices et avantages sociaux	883 133	676 647	1 054 619	853 326
Contribution au plan de prévoyance de primauté des prestations	63 005	57 317	75 239	72 283
	2 823 587	2 350 727	3 371 867	2 964 525

La direction opérationnelle de l'AMA est définie comme étant l'ensemble des directeurs de l'Agence. Il y a 11 directeurs au 31 décembre 2007 (11 directeurs en 2006).

19. Engagements

Dérivés

Au 31 décembre 2007, l'Agence avait le contrat suivant :

USD	Période	Volume	Prix CAD
Collier	du 10 décembre 2007 au 10 mars 2008	3 000 000	0,97 \$-1,044 \$

La juste valeur des dérivés au 31 décembre 2007 était de zéro.

Annexe aux états financiers

31 décembre 2007

Les montants des paiements futurs minimaux liés à des crédits-bails opérationnels non résiliables sont les suivants :

Engagements de crédits-bails opérationnels

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Moins de un an	638 122	544 744	723 223	663 935
Plus de un an et moins de cinq ans	1 970 467	2 061 013	2 233 251	2 511 965
Plus de cinq ans	60 480	90 187	68 546	109 920
	<u>2 669 069</u>	<u>2 695 944</u>	<u>3 025 020</u>	<u>3 285 820</u>

Les obligations ci-dessus concernent :

Bureau de Montréal, bail jusqu'en février 2012
Bureau de Lausanne, bail jusqu'en avril 2012
Bureau de Tokyo, bail jusqu'en février 2009
Bureau de Montevideo, bail jusqu'en décembre 2015

Engagements pour des éléments hors location

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Moins de un an	1 049 896	876 055	1 189 912	1 067 735
Plus de un an et moins de cinq ans	300 196	1 037 081	340 230	1 263 994
	<u>1 350 092</u>	<u>1 913 136</u>	<u>1 530 142</u>	<u>2 331 729</u>

Les obligations ci-dessus sont liées au contrat de service de CGI Technology se terminant en mars 2009 et à plusieurs autres contrats.

Engagements de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales

Les subventions de recherche scientifique et de recherche en sciences sociales peuvent être engagées sur plusieurs années par la signature de contrats de subventions de recherche, incluant la recherche des années à venir pour certains projets. Les montants qui y sont relatifs, à la fin de l'exercice, sont les suivants :

	2007 USD	2006 USD	2007 CHF	2006 CHF
Moins de un an	6 044 138	4 033 530	6 850 194	4 916 070
Plus de un an et moins de cinq ans	590 067	1 663 027	668 759	2 026 899
	<u>6 634 205</u>	<u>5 696 557</u>	<u>7 518 953</u>	<u>6 942 969</u>

20. Engagements conditionnels

À la fin de 2007 et de 2006, l'AMA a pour 5 227 697 CHF (4 612 559 USD) et pour 4 695 907 CHF (3 852 891 USD) d'engagements conditionnels, respectivement. Ces montants concernent toutes les subventions pour les projets de recherche qui dépendent de l'une ou de plusieurs des approbations suivantes : l'approbation éthique du gouvernement du pays où le laboratoire responsable de la recherche est situé ou la signature du contrat de recherche par le laboratoire. Quatre-vingts pour cent des subventions sont octroyées par suite de l'obtention de l'approbation et devraient, selon toute vraisemblance, avoir lieu au cours de l'exercice 2008.

NOTES
